



PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 19 mai 2022 à 19h30
Salle du Conseil communal
Présidence : Mme Anne-Francine Simonin
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

03 / 2022

La séance est précédée d'une présentation sur « Agglo-Rivelac », jointe en annexe au présent procès-verbal.

1. Appel

86 personnes présentes, 14 personnes absentes, dont 1 sans excuse (M. F. Pasche).

Mme la Présidente ouvre la séance en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public et les personnes qui suivent les débats à distance.

En préambule, M. le Syndic prend la parole pour une communication de la Municipalité concernant l'ouverture d'un foyer d'accueil de personnes réfugiées à Vevey. Ce texte est joint au présent procès-verbal.

2. Adoption de l'ordre du jour

Aux points 12 et 28 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants sont annoncés :

- Interpellation de M. P. Bertschy « Entre l'arrêt, l'abri de bus et les pavés... »
- Postulat de Mme A. Iamartino « Insécurité à la Gare - impunité ou réactivité ? »
- Interpellation de M. F. Truffer « Débarrassons les vélos abandonnés »
- Interpellation de M. P.-A. Fürst « Démarche participative : réelle prise de température auprès de la population ou blanc-seing pour la Municipalité... »
- Interpellation de M. F. Baud « Les bancs publics »

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à la quasi-unanimité (une abstention) tel que complété.

3. Correspondance

- Copie d'une lettre adressée à la Municipalité par M. Roger Carrard au sujet des terrains de La Veyre-Derrey, demandant qu'un débat public soit organisé. Ce courrier est joint en annexe au présent procès-verbal
- Lettre de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire au 16 juin 2022 pour répondre à l'interpellation de Mme M. Ghorayeb/Interpartis « Une vision d'avenir pour le stade de Copet 3 »
- Lettre du 18 mai 2022 des équipes pédagogiques de l'EPS Vevey concernant la mise en place d'un affichage frontal numérique à l'EPS Vevey. Ce courrier est joint en annexe au présent procès-verbal

4. Communication(s) du Bureau

- Rappel : le délai d'inscription pour la sortie du Conseil est fixé à ce vendredi 20 mai
- Sur les sièges, informations concernant le 40^{ème} anniversaire d'Animai, du 20 au 22 mai au Jardin du Rivage, et l'exposition Le Musée de A à Z au Musée historique de Vevey, du 15 juin 2022 au 15 janvier 2023
- Félicitations à notre collègue, M. B. Schobinger, heureux papa d'une petite Agathe née le 16 avril dernier

- Nous devons déplorer six décès depuis la dernière séance : le 15 décembre 2021, Mme Ginette Roh, maman de M. Ch. Roh, le 21 mars 2022, Mme Françoise Mayor, belle-maman de Mme A. Mayor, le 3 avril 2022, M. Mauro Toluoso, papa de M. C. Toluoso et ancien conseiller communal, le 6 avril 2022, M. René Ganière, papa de Mme A. Mayor, les 30 mars et 22 avril 2022, M. Gilbert Aubert et Mme Germaine Aubert-Taverney, grands-parents de M. P. Molliat, municipal, et beaux-parents de M. S. Molliat. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence en leur mémoire

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à la secrétaire.

6. Assermentation de deux membres au Conseil communal, en remplacement de Mmes Nathalie Girardet (LCVL) et Claire Marggi (Les Vert.e.s)

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Mattia Vidoz, né le 23 octobre 1993 et domicilié au boulevard de Charmontey 37, en remplacement de Mme Nathalie Girardet (LCVL), démissionnaire
- M. Karim El Khalifa, né le 10 août 1979 et domicilié à la rue du Conseil 33, en remplacement de Mme Céline Simonetto (da.), démissionnaire

7. Nomination d'un membre à la commission de gestion, en remplacement de Mme Nathalie Girardet (LCVL)

La candidature de M. M. Vidoz est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, M. Mattia Vidoz est nommé membre à la commission de gestion par acclamation.

8. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de Mme Claire Marggi (Les Vert.e.s)

La candidature de Mme E. Carruzzo Evéquo, actuelle suppléante, est présentée. M. K. El Khalifa est présenté au poste de suppléant. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, Mme Emmanuelle Carruzzo Evéquo et M. Karim El Khalifa sont nommés respectivement membre et membre suppléant à la commission des finances par acclamation.

9. Nomination de deux membres suppléant.e.s à la commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme », en remplacement de Mmes Nathalie Girardet (LCVL) et Claire Marggi (Les Vert.e.s)

Les candidatures de MM. M. Vidoz et K. El Khalifa sont présentées respectivement au nom des groupes LCVL et Les Vert.e.s. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, MM. Mattia Vidoz et Karim El Khalifa sont nommés membres suppléants à la commission des opérations immobilières concernant le « Fonds d'urbanisme » par acclamation.

10. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE) en remplacement de M. Cédric Cramatte (PS)

La candidature de M. D. Besson, actuel suppléant, est présentée comme membre, celle de M. S. De Stefanis comme membre suppléant. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, MM. Dominique Besson et Sergio De Stefanis sont nommés respectivement membre et membre suppléant au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE) par acclamation.

11. Information au Conseil communal par ses représentant.e.s au sein des organismes intercommunaux

La parole n'est pas demandée.

12. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

a) Interpellation de M. P. Bertschy « Entre l'arrêt, l'abri de bus et les pavés... »

Mme la Présidente indique que cette interpellation devait faire l'objet d'une présentation, mais la technique pose quelques problèmes. Elle enverra ces photos par courriel au Conseil.

M. P. Bertschy admet qu'il a transmis ces photos un peu tardivement, mais regrette que tout le matériel de la salle - qui a quand même coûté un certain montant - ne permette pas une diffusion plus aisée de photos ou autres documents. Il donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue règlementairement et dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. B. Schobinger remarque que le préavis voté par le Conseil mentionnait la réfection de la dalle de l'arrêt des bus, de l'abribus, du trottoir et d'un bout de trottoir au niveau du carrefour avec la rue de l'Union. La réfection du parking ne figurait pas dans ce préavis. Pourquoi ajouter ainsi des choses dans un crédit-cadre ?

M. V Imhof, municipal, indique que la Municipalité répondra par écrit à cette interpellation au vu de la précision des questions posées. Une prolongation de délai sera d'ores et déjà demandée à la séance de septembre.

M. P. Bertschy ajoute que, d'ici là, le Conseil aura pu voir les photos...

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

b) Postulat de Mme A. Iamartino « Insécurité à la Gare - impunité ou réactivité ? »

Mme A. Iamartino donne lecture de ce postulat, qui est soutenu par le groupe UDC et dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. L. Lavanchy a l'abominable impression d'avoir déjà entendu ce genre de postulat un certain nombre de fois, et la plus désagréable sensation encore que les postulants n'ont rien écouté des réponses successives. Là où il est tout à fait d'accord avec le postulat, c'est le sentiment d'insécurité de certaines personnes. Mais il y a une énorme différence entre insécurité et sentiment d'insécurité, de même qu'il y a une grosse différence entre les mesures qui ont été prises et le sentiment qu'ont certaines personnes des mesures qui auraient été prises, ou pas. On nous dresse une liste de problèmes, sans qu'il y ait d'unité de sujets ni des acteurs qui causent ces soucis. La première demande à la Municipalité est floue et impossible. On nous parle d'éradiquer ces problèmes, mais nous sommes face à une question globale de société et nous savons que la répression ne fonctionne pas. Ce sont les causes qu'il faut changer, par l'éducation, par le travail social. Nous sommes confrontés à un système qui crée des désespérés et ne veut plus les voir ensuite. La surveillance et la répression ne dépendent pas de la Commune. Le seul point concret qui nous est proposé, ce sont des caméras de vidéosurveillance. Les Municipalités précédentes et le Conseil communal n'en voulaient pas, les gens de terrain et ASR n'en veulent pas, parce que c'est inutile. Qui ne veut pas être filmé se déplace. On a brassé beaucoup d'air, dépensé beaucoup d'argent pour rien, sans compter que les sollicitations non désirées, les interpellations verbales, les regards qui déshabilent, les agressions ne sont pas liées à ce lieu particulier. Comme le rappelaient les dirigeants d'ASR il y a peu, le deal devient un sentiment d'insécurité quand les vendeurs semblent venir d'ailleurs. Plutôt que de dire « Man, j'ai peur du noir », écoutons la police et relisons les réponses précédentes.

Mme S. Dohr constate que si l'on a effectivement déjà passablement discuté de la sécurité à la gare, le problème n'est toujours pas résolu. Ce qui la touche beaucoup, ce sont les caméras. Ce lundi, une ONG a déposé un très grand nombre de signatures auprès de la Municipalité de Lausanne pour lui demander de réfléchir à une base légale qui encadre la reconnaissance faciale, qui est possible à travers l'installation de caméras. Aujourd'hui, la législation est floue. Un postulat a également été déposé au mois de novembre pour encadrer le déploiement des caméras. On le sait, cela ne résout rien du tout, à part déplacer le problème. Au vu de tout ce qui s'est déjà passé et ce qui a été discuté, elle propose que les partis se mettent autour d'une table. Pourquoi ne pas occuper la place devant la gare comme les gens l'ont fait à Bex ? Il y a peut-être d'autres voies à explorer plutôt que de passer par le Conseil communal.

M. B. Schobinger ajoute qu'il y a deux problèmes principaux à la gare. Le deal, mais aussi des agressions physiques qui se déroulent plus tard dans la soirée. Ses fenêtres donnent juste sur la gare ; il voit ce qui s'y passe et n'a pas envie qu'il y ait un mort un jour pour qu'on commence à ouvrir les yeux. Beaucoup de choses se font, mais des actions plus visibles pour la population doivent être mises en place. Il ne se dit personnellement pas convaincu par les caméras de surveillance ; cela ne fait que déplacer le problème. En

revanche, ce qu'a demandé et que demande toujours l'UDC, c'est renforcer la présence policière, qu'elle soit active ou de proximité, dans ce secteur-là. Cela coûtera peut-être un peu moins cher sur le long terme que des caméras de surveillance et ce sera bien plus efficace. Utilisons les forces de l'ordre que nous payons pour effectuer ce travail.

Mme C. Gigon estime que pour éradiquer les problèmes de deal, il faudrait pouvoir annuler toute demande de drogue. Travaillant avec des personnes malades d'addictions, elle peut assurer que ce ne sont pas ces personnes qui enrichissent les dealers, mais bien l'usage de drogues récréatives. La discussion est nécessaire, notamment sur le fait que cela dure depuis de nombreuses années autour de la gare. Il est vrai que cela peut être pénible, mais il y a d'autres comportements qui peuvent être dérangeants et il ne faut pas faire de l'angélisme. Cela entraîne des répercussions sur les personnes de couleur, qui sont stigmatisées par rapport à ce que l'on observe dans ces endroits-là. Est-ce que ces personnes qui vendent de la drogue ont été approchées, a-t-on une idée de ce qu'elles vivent comme réalité, est-il possible de négocier pour qu'elles se déplacent ? Parce qu'en matière de santé publique, la disponibilité du produit est un des facteurs déterminants dans l'usage de toxiques. Une discussion est importante, peut-être aussi avec des spécialistes, afin qu'elle soit nourrie d'autres choses finalement que nos valeurs et nos convictions sur le sujet.

M. V. Marinelli indique qu'il y a environ un mois, un jeune d'une vingtaine d'années s'est fait agresser à Vevey, il s'est retrouvé à l'hôpital avec la mâchoire cassée, des côtes brisées, simplement parce qu'il n'avait pas une cigarette à offrir. Cela n'a pas été relaté dans la presse, mais cela s'est passé devant la bijouterie Meylan. Il y a de cela quelques mois, sa tante de 82 ans s'est fait agresser en sortant d'une banque et voler son porte-monnaie. C'est la réalité. Il faut des caméras pour éloigner ce fléau qui persiste à Vevey.

M. M. Bertholet fait évidemment part de toute son empathie aux personnes et leurs proches qui ont subi des agressions ou qui éprouvent ce sentiment d'insécurité. Mais les statistiques de Police Riviera et du canton de Vaud montrent que la criminalité est en baisse depuis une dizaine d'années, y compris à Vevey, sauf sur une catégorie de délits, les voies de fait. Le rapport publié en 2018 par le GREA, qui a réalisé une analyse comparative de Lausanne, Berne, Zurich sur cette question du deal de rue, conclut que la répression à elle seule ne fonctionne pas et qu'on doit investir des moyens, impliquer les associations, du travail social de rue, des choses qui donnent aussi des perspectives à ces personnes. La répression en tant que telle, avec des caméras de vidéosurveillance, on n'a vu nulle part que ça marchait.

Mme A. Iamartino réplique qu'elle ne parle pas que des dealers. Il y a d'autres soucis.

M. P. Butty trouve que le constat est effectivement navrant et l'on ne peut que le partager. Oui, il y a un problème, mais il y a surtout un sentiment d'insécurité. La question sera toutefois très difficile à résoudre et certainement pas seulement à Vevey, parce que c'est un problème extrêmement large. Cela ne concerne pas uniquement les dealers, mais tous les comportements inadéquats dans les rues. On parle d'une agression devant la bijouterie Meylan, donc hors du cadre de la gare dont parle le postulat. C'est bien le problème avec ce genre de postulat. On parle de la gare, mais ensuite on étend le sujet à d'autres lieux en ville. Les caméras ne servent pas pour la répression, mais pour l'identification. Cela ne résout rien. On peut bien faire un énième débat sur les caméras, mais il ne peut pour sa part pas aller dans ce sens.

M. P. Bertschy remarque que beaucoup partagent le constat que le problème existe, que ce soit un sentiment ou une réelle insécurité. On nous dit que Sécurité Riviera ne veut pas des caméras, mais n'inversons pas les rôles ; Sécurité Riviera fera simplement ce que les Municipalités lui ordonnent de faire. On nous dit qu'aucune ville n'a pu améliorer sa sécurité. Il donne l'exemple de Bex ou Yverdon. Certes, c'est difficile, mais ces communes prennent des mesures, essaient de trouver des solutions. Jamais il n'a été dit que la vidéosurveillance est LA solution. Évidemment que cela va déplacer le problème ; il n'empêche qu'un nombre important de personnes craignent aujourd'hui de passer à la gare. Qu'est-ce qui est proposé pour améliorer la situation à la gare, pas uniquement pour les dealers mais de manière globale ? On nous parle de formation, mais cela portera ses fruits dans 30 ans. Un postulat a été déposé concernant le harcèlement de rue. Où en est-on, que se passe-t-il concrètement ? Le malaise ne concerne pas uniquement à la gare, et l'objectif n'est pas de déplacer le problème, mais de trouver des solutions pour tous les endroits. Pour ce qui est de la vidéosurveillance, il rappelle que dans les bus de la ligne 201, il y a des caméras qui filment en permanence, on a mis des portes pour sécuriser les chauffeurs, pour éviter qu'ils se fassent agresser. Quand on nous dit qu'on ne peut rien faire, c'est donc qu'on ne veut rien faire. Le postulat propose un début de solution ; que la Municipalité vienne avec d'autres propositions et l'on verra bien le résultat final. Nos concitoyennes en particulier, et nos concitoyens attendent une réaction face à cette situation.

M. Ch. Roh rappelle que le postulat concerne très précisément la place de la Gare, l'endroit le plus délicat à Vevey. Il y a beaucoup de passage, des personnes âgées, des enfants, c'est un lieu névralgique. Les caméras

de surveillance ne servent pas qu'à la répression, mais à la dissuasion. C'est le but premier. Si l'on arrive à dissuader, les gens se sentiront davantage en sécurité et oseront fréquenter la gare.

M. G. Gavin remarque que le PLR nous dit que la population s'est exprimée sur ce sentiment d'insécurité. Est-ce que cela représente vraiment tout le monde ? Pas sûr si l'on en croit ce que le PLR défendra plus tard avec son interpellation.

Mme E. Carruzzo Evéquoz constate que le Conseil se fait du souci pour la population veveysanne et que ce souci est, semble-t-il, partagé par tous les partis. Elle pense aussi qu'il vaudrait la peine de s'asseoir autour d'une table et d'en discuter plutôt que de continuer à le faire en plénum.

M. A. Gonthier admet que le postulat ne parle pas uniquement des dealers, mais concentrer le tir sur la gare revient inévitablement à parler des dealers. M. B. Schobinger nous dit, peut-être avec raison, que les gros problèmes arrivent plus tard dans la soirée et pas du fait des dealers. Pourtant, dans le même postulat, les deux choses sont liées et les mêmes mesures sont réclamées. M. P. Bertschy demande ce que fait la Municipalité (*M. P. Bertschy rectifie en précisant qu'il parlait du Conseil communal*). Il y a déjà eu des discussions, la Municipalité a répondu à une interpellation à l'époque, elle a dit qu'elle allait mettre en place des mesures. La question est de savoir ce qu'il se passe aujourd'hui. Pour poser ce type de questions à la Municipalité, il y a un instrument, qui est l'interpellation. Pourquoi venir avec un postulat confusionniste au maximum pour ne pas avoir de réponse avant très longtemps ?

M. A. Méan rappelle une phrase du serment que chaque conseillère et conseiller a prêté, qui dit « d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publique, d'avoir dans tout sera discuté la justice et la vérité devant les yeux ». En tant que conseiller communal qui a prêté serment, il fait le constat qu'il y a des problèmes de sécurité, de tranquillité publique. On a déjà posé des questions, les réponses ne sont pas suffisantes ; il est temps d'agir afin de respecter notre serment.

Mme A. Iamartino revient sur l'affirmation de M. P. Butty, selon laquelle les caméras ne servent à rien si l'on identifie un visage. Si l'on identifie quelqu'un, on peut essayer de retrouver quelqu'un. Les caméras servent à dissuader, à voir s'il se passe quelque chose et à tranquilliser les gens.

M. P. Butty répond que les caméras permettront certes de reconnaître éventuellement les personnes, mais cela ne résout certainement aucun des problèmes liés au fait qu'il y a des comportements inadéquats dans les rues, et en particulier à la gare, ni qu'il y a des dealers ou des agressions ici ou là. (*Mme A. Iamartino l'interrompt pour rappeler que cela dissuade et que les gens se sentent tranquilisés*). Si cela apportait quelque chose, ce serait la solution universelle et il n'y aurait plus qu'à mettre des caméras partout.

Mme la Présidente décide de clore la discussion. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et un certain nombre d'abstentions). Le renvoi à une commission de prise en considération est accepté par un cinquième au moins de l'assemblée. Celle-ci sera nommée lors de la prochaine séance.

13. Préavis sur gestion et comptes 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2022/P08)

Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman.

14. Préavis sur comptes 2021 du Fonds culturel Riviera (FCR) (2022/P09)

Cet objet est renvoyé à la commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera.

15. Préavis sur rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2021 (2022/P10)

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

16. Préavis sur comptes communaux de l'exercice 2021 (2022/P11)

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

17. Préavis sur crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022 - 1ère série (2022/P12)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

18. Préavis sur mise en œuvre du Plan directeur du stationnement : Demande de crédit de CHF 115'000.-- pour l'achat et la pose de 22 horodateurs (2022/P13)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	M.	Ambroise Méan
<u>Membres :</u>	PS	M.	Dominique Besson
	VL	M.	Nicolas Bonjour
	da.	Mme	Helen Foster
	da.	Mme	Hélène Gandar
	PS	M.	Henok Gyger
	PLR	Mme	Anna Iamartino
	Verts	Mme	Juliette Lerch
	LCVL	M.	Martino Rizzello
	EAV	Mme	Karine Römer
	UDC	M.	Bastien Schobinger
<u>Suppléants(es) :</u>	EAV	M.	Nicolino Berardocco
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PLR	M.	Olivier Bovay
	PS	M.	Pierre Butty
	VL	M.	Bryan Pilet
	da.	M.	Alexandre Vallotton
	LCVL	M.	Mattia Vidoz
	Verts	Mme	Valérie Zonca

19. Préavis en réponse au postulat de M. Vincent Matthys, intitulé « Dring, voilà vos commi's » (2022/P14)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PLR	M.	Pierre-Alexandre Fürst
<u>Membres :</u>	da.	M.	Adrien Colin
	PLR	M.	Laurent Dällenbach
	Verts	M.	Karim El Khalifa
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	PS	M.	Vincent Matthys
	da.	M.	Eric Oguey
	VL	M.	Bryan Pilet
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	UDC	Mme	Ariane Verdán
	Verts	M.	Colin Wahli
<u>Suppléants(es) :</u>	PS	Mme	Céline Amiguet
	VL	M.	Nicolas Bonjour
	Verts	Mme	Emmanuelle Carruzzo Evéquo
	PLR	Mme	Carole Ferland
	EAV	Mme	Marianne Ghorayeb
	da.	M.	Hervé N'Zita
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	LCVL	M.	Fabien Truffer

**20. Préavis sur validation de la constitution du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey
Ratification de l'organisation du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey
Approbation du dossier de reconnaissance du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey
Demande de crédit supplémentaire de Fr. 48'800.-- pour l'adaptation du dispositif d'accueil parascolaire (2022/P15)**

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 13 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	Verts	Mme	Diane von Gunten
<u>Membres :</u>	da.	Mme	Sabrina Berrocal
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PLR	M.	Laurent Cornu

	PLR	M.	Laurent Dällenbach
	PS	Mme	Giuliana De Regibus
	VL	Mme	Sarah Dohr
	EAV	Mme	Nathalie Garçon
	PS	Mme	Monique Gavin
	da.	Mme	Elodie Lopez
	LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi
	PLR	M.	Jacques Sauvonnet
	da.	M.	Pierre-Gilles Sthioul
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	Mme	Fabienne Despot
	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis
	PLR	M.	Marcel Dubey
	VL	M.	Bryan Pilet
	LCVL	M.	Fabien Truffer
	da.	M.	Frédéric Vallotton
	EAV	M.	Sacha Vlajic
	Verts	Mme	Valérie Zonca

21. Préavis sur demande de crédit d'études préliminaires de CHF 700'000.-- pour la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire (2022/P16)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	PS	M.	Pierre Butty
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Olivier Bovay
	Verts	Mme	Emmanuelle Carruzzo Evéquo
	VL	Mme	Sarah Dohr
	da.	Mme	Helen Foster
	da.	M.	Laurent Lavanchy
	PLR	M.	Victor Marinelli
	UDC	M.	Guillaume Pilloud
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	EAV	M.	Antoine Stephanidis
	Verts	Mme	Valérie Zonca
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Mickael Bertschy
	da.	M.	Pierre Chiffelle
	Verts	M.	Karim El Khalifa
	EAV	M.	Patrick Fleury
	PLR	M.	Valentin Groslimond
	PS	M.	Vincent Matthys
	UDC	Mme	Ariane Verdán
	LCVL	M.	Mattia Vidoz

22. Préavis sur demande de crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.-- pour la mise en séparatif, la réfection de la chaussée et son aménagement au chemin des Pinsons (2022/P17)

Cet objet est renvoyé à une commission standard de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	da.	M.	Cyril Gros
<u>Membres :</u>	PS	M.	Dominique Besson
	Verts	Mme	Emmanuelle Carruzzo Evéquo
	PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis
	PLR	M.	Philippe Herminjard
	PLR	Mme	Anna Iamartino
	VL	M.	Stéphane Molliat
	LCVL	M.	Jean-Marc Roduit
	EAV	Mme	Karine Römer
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	da.	M.	Jimmy Schüler
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PS	M.	Pierre Butty
	VL	Mme	Sarah Dohr
	EAV	M.	Patrick Fleury

PLR	Mme	Sandra Marques
da.	M.	Clément Tolusso
LCVL	M.	Fabien Truffer
Verts	Mme	Diane von Gunten

23. Rapport sur réponse au postulat de Madame Isabel Jerbia, au nom du groupe socialiste, "Une aide à saisir" (2022/P02)

Rapport lu par Mme Karine Römer

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 02/2022, du 14 février 2022, concernant la réponse au postulat de Madame Isabel Jerbia, au nom du groupe socialiste, « Une aide à saisir »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de considérer comme réglé le postulat de Madame Isabel Jerbia, au nom du groupe socialiste, « Une aide à saisir ».

24. Rapport sur état de l'étude des motions et postulats en suspens et demande de prolongation de délais (2022/P03)

Rapport : M. Bastien Schobinger

M. B. Schobinger précise que les propositions de classement qui figurent dans le rapport émanent uniquement de la commission, pas de la Municipalité. Il tient également à s'excuser de ne pas avoir averti les personnes qui ont vu leur texte classé. La naissance de sa fille a quelque peu bouleversé son agenda et ne lui a pas permis de le faire. Les personnes qui ne sont pas d'accord avec ces propositions peuvent demander que ces objets soient maintenus.

M. P. Butty revient sur le postulat de M. Cédric Bussy « Pour une ville en santé ! », que la commission propose de classer. C'est une des très rares fois où l'on a parlé de la santé à Vevey. Selon ce qui figure dans le préavis, le postulat devrait apparemment trouver réponse fin 2022-début 2023. Il serait regrettable de ne pas connaître la réponse de la Municipalité, raison pour laquelle il souhaite maintenir ce postulat, avec un délai au 31 mars 2023 tel qu'initialement proposé. Faut-il faire un amendement pour cette demande ?

M. B. Schobinger répond qu'il s'agit d'un amendement de la commission, qui doit être voté par le Conseil. Chaque amendement sera voté séparément.

M. S. Ansermet revient sur le postulat de M. Philippe Herminjard « De l'air pour les Veveysannes et les Veveysans, de l'hydrogène pour leurs transports ». Il rappelle qu'à l'époque, notre collègue M. Ch. Teuscher avait proposé d'installer des bornes électriques. Cela avait été refusé ; on voit aujourd'hui qu'on installe ces équipements un peu partout. La technique évolue, il en ira de même pour l'hydrogène. Des progrès très importants sont en cours en Allemagne ; ils vont très certainement se propager en Suisse. Une société allemande vient de procéder à une levée de fonds de fr. 110'000'000.-- pour mettre en place la production d'hydrogène, des bornes de recharge, etc. Toujours en Allemagne, le plus grand fonds d'investissement concernant l'hydrogène mondial s'est créé. Cela montre l'importance que va prendre cette technologie. En France, la marque Renault a récemment inauguré un véhicule avec un moteur qui mêle électricité et hydrogène. En Suisse, l'entreprise H2Mobility va développer des moteurs à hydrogène pour 1'600 camions, avec des piles à combustible, et construire entre 50 et 100 stations-service. Coop et Migros se sont joints à ce développement + dix entreprises de logistique et sept exploitants de stations-service. Bien sûr, cet hydrogène ne tombe pas du ciel, il se fait par électrolyse de l'eau et, pour cela, il faut de l'électricité. Pour réaliser cette électrolyse, on va utiliser l'électricité qu'on a en surplus, c'est-à-dire celle produite la nuit essentiellement. Le préavis municipal dit que les VMCV ont été contactés pour utiliser l'hydrogène et que les résultats vont prochainement être discutés au sein du Conseil d'administration. La Municipalité propose de répondre à ce postulat dès que les résultats de cette étude seront communiqués. Il invite donc lui aussi le Conseil à reporter ce point à l'année prochaine. La commission nous dit que les moteurs électriques ont un meilleur rendement, mais c'est oublier le problème des batteries (recyclage, pollution, etc.) qui réduit considérablement l'intérêt de ces moteurs. On nous parle de pertes de 50%. Ce moindre rendement de production

d'hydrogène est un élément secondaire dans la mesure où l'on fait appel à des surplus d'électricité. L'éolien qui tourne en pleine nuit, c'est de l'électricité dont on ne sait que faire et qu'on peut utiliser pour produire l'hydrogène. La commission nous dit qu'à l'heure actuelle ce n'est pas intéressant ; maintenons la proposition municipale de reporter la réponse lorsqu'on en saura plus l'année prochaine.

M. Ph. Herminjard considère que les arguments de la commission, écrits partiellement par la Municipalité semble-t-il, sont un peu courts. On nous dit que la tendance vers l'électrique, et non le thermique, est la voie à suivre. Certes, mais ce n'est pas le propos du postulat. L'hydrogène, ce n'est pas forcément un moteur thermique, bien au contraire. Aujourd'hui, l'hydrogène reste une technologie mieux adaptée aux gros véhicules, mais elle se développe, elle est bien implantée dans le monde par exemple du sport automobile, ce qui prouve bien que le système améliore sa performance dans des dimensions et un poids toujours plus faibles. Il lui a été répondu que les bornes à hydrogène ne sont pas d'actualité. Certes, mais ce n'est là aussi pas ce qu'il a demandé. L'idée est d'encourager les distributeurs de carburants de Vevey à installer la distribution d'hydrogène en partageant les frais, en partenariat avec la commune par exemple. Il n'a visiblement pas été bien compris. Il remercie toutefois la Municipalité de sa réponse, mais considère pour sa part que tout miser sur l'électricité est une fausse bonne idée. L'hydrogène constitue une alternative pour diminuer le risque réel et annoncé de black-out du réseau électrique ces prochaines années. Vevey, Cité de l'énergie, rate un virage technologique innovant et c'est bien dommage.

M. J. Christen rappelle que ces postulats et motions font partie des droits des conseillers communaux. S'il peut comprendre l'approche de la commission, qui consiste à faire un peu le ménage dans ces textes, il estime que la commission aurait dû faire preuve de beaucoup plus de prudence. Vevey Libre soutiendra le maintien de tous les postulats et motions que la commission a souhaité classer mais pour lesquelles des personnes demandent le maintien. Il souhaite que le Conseil en fasse de même pour son postulat « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux événements qu'elles organisent ». La Municipalité dit qu'elle a fait un certain travail à ce sujet. Il serait intéressant de connaître ces réflexions plutôt que de les enfouir. A part les mesures Covid, il ne s'est pas passé grand-chose depuis le dépôt de ce postulat. Certes, la première demande fait référence à la législature 2011-2016, mais elle peut tout à fait être adaptée à la situation actuelle. Les deux autres demandes sont d'actualité, à savoir que la Municipalité devrait faire un état des mesures qu'elle entend prendre pour tenter de motiver les responsables de certaines sociétés et comités d'organisation et mettre un terme à la tendance qu'il y a eu par le passé de décourager les bonnes volontés. Le dernier point visait la mise sur pied d'une politique stimulante à l'égard de toutes les organisations bénévoles. Certes, un poste de coordinatrice des manifestations a été créé et c'est précieux, mais ce n'est pas une aide directe. Depuis 2015, la voirie met gratuitement à disposition des tables et bancs, et autre matériel de fête ; ceci n'est pas étranger au fait que le postulant était municipal en charge de ce secteur. Toutefois, cela ne répond que partiellement à la demande du postulat, qui souhaitait un état des lieux et être orienté sur la politique, la vision, les critères de la Municipalité en matière de soutien aux sociétés locales. Vevey Libre estime par exemple que les infrastructures sportives devraient être mises gratuitement à disposition, comme le sont les infrastructures culturelles. En revanche, les charges énergétiques doivent être assumées par les usagers pour ne pas encourager une consommation excessive. Il serait intéressant de savoir si la Municipalité partage cette vision. La commission conclut qu'il est toujours possible d'intervenir lors du vote sur le budget. Est-il vraiment souhaitable d'encourager les initiatives sectorielles, même si elles sont le plus souvent soutenables ? Ne serait-il pas plus judicieux d'avoir une vision globale et une politique réfléchie et cohérente ? Vevey Libre demande donc de renoncer à l'amendement proposé par la commission.

M. N. Bonjour considère qu'il serait préférable que la commission s'abstienne de retirer des postulats et motions. C'est au postulant/motionnaire de déterminer si ce qu'il a déposé doit être classé. Il peut le dire à la commission ou intervenir en plénum. Peut-être que cela peut créer des frustrations, des inégalités, des problèmes si cela passe par la commission.

M. A. Gonthier salue cette nouveauté qui consiste à classer des objets. A quoi bon conserver des textes des années durant juste pour se donner bonne conscience ? On peut toujours trouver une raison de maintenir un postulat ou une motion, mais il faut essayer de dégraisser la liste. Il se dit persuadé que bon nombre de postulants ne savaient même plus qu'ils avaient déposé un texte et n'ont même pas lu le préavis. Pour quelles raisons la commission n'aurait-elle pas le droit de classer quelque chose ? Elle peut tout autant que la Municipalité se rendre compte de la charge inutile que représentent ces postulats et motions qui restent en suspens. Il se dit pour sa part tout à fait satisfait qu'un des objets qu'il a déposé soit classé. Concernant l'hydrogène, M. S. Ansermet a cité une société allemande. Cette entreprise propose la fourniture d'hydrogène aux poids lourds, aux véhicules utilitaires. Or, ces véhicules n'ont pas besoin de bornes en ville, parce qu'ils sont rattachés à une société qui, si elle décide de passer à l'hydrogène, aura une borne dans ses propres locaux. Le classement qui est proposé lui paraît donc juste, parce qu'il est réaliste et conforme à l'usage qui peut être fait de l'hydrogène pour les véhicules lourds, et pas pour la voiture de M. et Mme Tout-le-Monde.

M. P. Bertschy rappelle que les partis envoient des délégués dans les commissions. Si la personne mandatée par Vevey Libre n'a pas fait ce que son groupe a proposé, c'est au parti de se remettre en question. La commission

propose, le Conseil dispose. C'est à la personne qui a déposé le texte de lire le préavis, de prendre contact avec le commissaire de son groupe pour lui dire ce qu'il pense. À chacun d'effectuer son travail au sein de son parti. Pour ce qui est de l'hydrogène, il remarque qu'il y a des camionnettes, des camions, des bus, plusieurs centres commerciaux à Vevey. Dire qu'on n'est pas concerné est donc une erreur. On a déjà une station à gaz à Vevey, alors qu'on n'a pratiquement pas de véhicules à gaz. Pourquoi ne pas mettre une borne à hydrogène ?

M. B. Schobinger revient sur l'argument selon lequel l'hydrogène permet d'assurer une sécurité énergétique vis-à-vis de l'électricité et des pénuries annoncées. C'est relativement faux, puisque pour produire de l'hydrogène, il faut de l'électricité. Passer tout à l'électricité nécessiterait une à deux centrales nucléaires. Il y a donc un problème. Certes, M. P. Molliat, en tant que professionnel dans le domaine, l'a aidé pour cette réponse, mais en résumé si l'on veut produire de l'hydrogène, il faut de l'électricité, et l'on utilise ensuite cet hydrogène pour faire tourner un moteur électrique. Ce n'est pas la solution pour la voiture individuelle. Lors de la dernière législature, M. J. Christen était municipal et Vevey Libre avait également un municipal de la culture. S'ils ne sont pas parvenus en cinq ans à répondre à ce postulat, permettons à la commission de le classer.

Mme S. Dohr s'oppose à ce qu'une commission s'octroie le droit de classer des textes en suspens. Chacun se donne de la peine lorsqu'il rédige une motion ou un postulat et cela doit être respecté. L'auteur doit être informé si une commission veut classer son texte. Elle invite donc le Conseil à s'opposer à cet amendement.

M. S. Ansermet rappelle que l'entreprise H2Mobility regroupe en Suisse d'autres entreprises, dont sept exploitants de stations-service, et que Renault a mis en place une voiture qui fonctionne partiellement à l'hydrogène. Les camions et camionnettes représentent un premier développement, raison pour laquelle il faut maintenir ce postulat. La Municipalité nous dit que l'hydrogène n'est pas la solution. C'est un avis que beaucoup de spécialistes ne partagent pas.

M. J. Christen remarque, concernant l'aide aux sociétés locales, qu'un groupe de travail a été constitué. Il regroupe les services accueil et population, dont ni M. M. Agnant ni lui n'étaient responsables, pas plus que de finances, cohésion sociale ou travaux publics. Il a rappelé ce qui s'est fait au niveau des espaces verts. Famille, éducation et sport n'étaient pas du ressort des deux municipaux de Vevey Libre. Culture oui, mais si vous n'avez des informations que pour deux dicastères et pas pour le reste, il n'est pas possible de répondre au postulat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Une brève discussion débouche sur la décision de voter séparément chacun des amendements proposés par la commission, même ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de parole ou pour lesquels il n'y a pas eu d'objections. Le résultat des votes est le suivant :

Motions

1. au 31 mars 2023 pour répondre à la motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » - Accepté à une très large majorité (une abstention)
3. de classer la motion de M. Vincent Imhof « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand » - Accepté à la majorité (un avis contraire et sept abstentions)
4. au 30 septembre 2022 pour répondre à la motion de M. Patrick Bertschy « Mieux cadrer la communication » - Accepté à une très large majorité (deux abstentions)
5. au 30 septembre 2022 pour répondre à la motion de M. Ambroise Méan « Un accès pour tous et équilibre des coûts à la bibliothèque » - Accepté à l'unanimité

Postulats

2. de classer le postulat de M. Alain Gonthier « Rien ne sert de courir il faut PPArtir à point » - Accepté à la quasi-unanimité (deux abstentions)
4. de classer le postulat de M. Jérôme Christen « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux événements qu'elles organisent » - Accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions)
8. de classer le postulat de M. Julien Rilliet « Participation citoyenne et projets d'aménagement » - Accepté à une très large majorité (un avis contraire et trois abstentions)
19. de classer le postulat de M. Cédric Bussy « Pour une ville en santé ! » - Accepté à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions)
22. de classer le postulat de M. Philippe Herminjard « De l'air pour les Veveysannes et les Veveysans, de l'hydrogène pour leurs transports » - Accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions)
30. de classer le postulat de Mmes Isabel Jerbia et Caroline Gigon, « Vevey Demain : un plan de relance solidaire et durable pour tou-te-s ! » - Accepté à la quasi-unanimité (une abstention)

34. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Philippe Herminjard « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? » - Accepté à une très large majorité (un avis contraire et trois abstentions)
35. de classer le postulat de M. Serge Ansermet « Projet d'hydroélectricité sur la Veveyse : quelle aide de la part de notre ville ? » - Accepté à l'unanimité
38. au 30 septembre 2022 pour répondre au postulat de M. Pascal Molliat « Vevey.ch, une stratégie claire et globale pour les sites internet de la ville » - Accepté à la quasi-unanimité (deux abstentions)

Les deux amendements techniques de la commission visant à supprimer la notion « prend acte » et de modifier le premier point des conclusions sont acceptés en bloc à l'unanimité. Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (cinq abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 03/2022, du 28 février 2022, concernant le préavis intitulé « Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de classer ou d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, les prolongations de délais suivantes :

Motions

1. au 31 mars 2023 pour répondre à la motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey »
2. au 31 mars 2023 pour répondre à la motion de Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts »
3. de classer la motion de M. Vincent Imhof « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand »
4. au 30 septembre 2022 pour répondre à la motion de M. Patrick Bertschy « Mieux cadrer la communication »
5. au 30 septembre 2022 pour répondre à la motion de M. Ambroise Méan « Un accès pour tous et équilibre des coûts à la bibliothèque »
6. au 31 mars 2023 pour répondre à la motion de M. Cédric Bussy « Précarité, faire face à l'urgence et anticiper avec détermination ! »

Postulats

1. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique »
2. de classer le postulat de M. Alain Gonthier « Rien ne sert de courir il faut PPArtir à point »
3. au 30 septembre 2022 pour répondre au postulat de Mme Isabelle Jerbia « L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité »
4. de classer le postulat de M. Jérôme Christen « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux événements qu'elles organisent »
5. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Julien Rilliet « À chaque quartier sa maison »
6. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau »
7. au 31 décembre 2022 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier »
8. de classer le postulat de M. Julien Rilliet « Participation citoyenne et projets d'aménagement »
9. au 31 décembre 2022 pour répondre au postulat de M. Steven Pilet et consort « Favoriser l'implantation de la monnaie Léman à Vevey »
10. au 31 décembre 2022 pour répondre au postulat de M. Dominique Kambale « Moins de plastique, plus de politique »
11. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain »
12. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de "Interpartis PS, PLR, VL, Verts, PDC et UDC" « Des zones 30Km/h en toute sécurité pour tous ! »
13. au 31 décembre 2022 pour répondre au postulat de M. Steven Pilet « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! »
14. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Gilles Perfetta « Plus d'espaces publics »

15. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour un lac sans discriminations ! »
 16. au 30 septembre 2022 pour répondre au postulat de M. Stéphane Molliat « Pour des musées avec une gestion financière cantonale »
 17. au 30 septembre 2022 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Comme chanté par Francis... Encore et encore ! »
 18. au 31 décembre 2022 pour répondre au postulat de M. Colin Wahli « Pourquoi attendre le coup de la panne »
 19. de classer le postulat de M. Cédric Bussy « Pour une ville en santé ! »
 20. au 31 décembre 2022 pour répondre au postulat de M. Antoine Dormond « Des logements abordables et adaptés pour les étudiant-e-s et apprenti-e-s de notre région »
 21. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement »
 22. de classer le postulat de M. Philippe Herminjard « De l'air pour les Veveysannes et les Veveysans, de l'hydrogène pour leurs transports »
 23. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux »
 24. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Pascal Molliat « Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local à Vevey »
 25. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Antoine Dormond « Une stratégie pour la végétalisation des constructions »
 26. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Milena Buckel « Les Veveysan-ne-s à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics »
 27. au 14 mai 2022 pour répondre au postulat de M. Philippe Herminjard « Extension des terrasses des établissements publics et exemption des taxes liées pendant le COVID 19 »
 28. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Gabriela Kämpf « Restons calmes »
 29. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Cédric Bussy « Pour des transports publics abordables ! »
 30. de classer le postulat de Mmes Isabel Jerbia et Caroline Gigon, « Vevey Demain : un plan de relance solidaire et durable pour tou-te-s ! »
 31. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Nicolas Bonjour « Tous gagnants »
 32. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat interpartis (Verts-DA-VL) « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac »
 33. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Julien Rilliet « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes »
 34. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Philippe Herminjard « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? »
 35. de classer le postulat de M. Serge Ansermet « Projet d'hydroélectricité sur la Veveyse : quelle aide de la part de notre ville ? »
 36. au 30 septembre 2022 pour répondre au postulat de M. Vincent Matthys « Dring, voilà vos commi's »
 37. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Valentin Groslimond « Une multimodalité accessible »
 38. au 30 septembre 2022 pour répondre au postulat de M. Pascal Molliat « Vevey.ch, une stratégie claire et globale pour les sites internet de la ville »
 39. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Valentin Groslimond « Prémemption et transparence »
 40. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de M. Philippe Herminjard « Transparence dans les votes du Conseil communal »
 41. --
 42. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Fabienne Despot « Vers une "bienvenue" élargie »
 43. au 31 mars 2023 pour répondre au postulat de Mme Marion Houriet « Une carte citoyenne pour développer l'intégration et le vivre ensemble »
- 25. Rapport sur demande de crédit de Fr. 2'280'000.-- pour la réfection des réseaux communaux des canalisations et des routes en 2022 (2022/P04)**

Rapport : M. Vincent Matthys

M. B. Schobinger indique qu'il se trouve professionnellement et financièrement impliqué dans ce préavis, raison pour laquelle il se récuse spontanément.

M. A. Gonthier se dit bien conscient qu'il arrive très tard dans la discussion et qu'il aurait dû en parler aux commissaires de son groupe, mais peut-être que son intervention pourra s'avérer utile. Il trouve qu'on s'est beaucoup cassé la tête à la rue Charles-Giron pour conserver un double sens de circulation qui, si l'on veut maintenir l'accès aux garages côté Lausanne et garder quelques places de l'autre côté, ne permet pas de planter beaucoup d'arbres. Une rue à sens unique éviterait un débouché sur l'avenue Nestlé, qui n'est pas toujours très aisé, voire souvent

dangereux. Les voitures en épi dégageraient de la place pour arboriser un peu plus selon les objectifs de la commune, tout en conservant l'accès aux garages et sans enlever davantage de places de parc.

Mme S. Dohr trouve assez étonnant de lire les réponses aux questions des commissaires concernant le 30 km/h nocturne. Lausanne est la première ville à avoir introduit cette mesure, et cela pose quelques problèmes. Elle trouve extrêmement dommage que la Municipalité ne prenne pas contact avec Lausanne pour en discuter. Aujourd'hui, la question principale qui se pose, ce sont les amendes en cas de dépassement de la limitation de vitesse. Faut-il appliquer Via Sicura ? La décision doit être prise par le Tribunal fédéral. On veut réduire le bruit, mais le bruit, ce sont les mobylettes, les scooters, les voitures qui vrombissent. Il serait peut-être bon de commencer par là. Si l'on roule à 1'750 tour/min en 2^{ème} vitesse, on est à 30 km/h, à 1'750 tour/min en 3^{ème} vitesse on est à 48 km/h ; on fait donc plus de kilomètres. Limiter à 30km/h ne fait pas sens à ses yeux. Attendons la décision de la justice. Peut-être faudra-t-il démonter ces panneaux. Elle dépose donc un amendement visant à supprimer les fr. 150'000.-- prévus pour ces panneaux. Le crédit passerait à fr. 2'130'000.-- et l'amortissement sur 20 ans serait de fr. 63'500.--.

M. P.-A. Fürst se dit effaré de voir que la décision du 30 km/h la nuit est de compétence municipale, mais il en prend acte. Le Conseil communal ne peut rien faire, si ce n'est refuser la demande de crédit pour ces panneaux. Il soutient donc l'amendement.

M. C. Gros indique que la réduction du bruit routier durant la nuit est une priorité en matière de santé publique. L'amélioration de la qualité du sommeil, de la santé mentale et de la qualité de vie des riveraines et riverains des axes à fort trafic vaut bien fr. 150'000.--, d'autant que ces coûts seront déduits des dépenses publiques de santé qui en découlent. Le passage à 30 km/h amène une réduction du bruit équivalente à une réduction de 35 à 50% du trafic, ce qui n'est pas négligeable. Compte tenu de l'urgence climatique, il serait particulièrement malvenu de s'opposer à une mesure destinée à réduire la vitesse du trafic tout en le fluidifiant par la suppression des feux rouges. Le temps de traversée de Vevey durant la nuit n'en serait pas allongé, et la consommation moyenne des véhicules sur ce tronçon serait fortement réduite. Impossible de traiter du sujet de la vitesse du trafic routier sans évoquer un thème si cher aux opposants : la sécurité. De nuit, la visibilité est diminuée. Or, un automobiliste a un temps de réaction d'environ 2 secondes. En circulant à 50 km/h, il aura parcouru près de 30m avant de commencer à actionner son frein. À 30 km/h en revanche, il sera complètement arrêté après seulement 20m. Le nombre d'accidents est ainsi drastiquement réduit par ce genre de mesures et la gravité des accidents est beaucoup plus faible. Une personne se déplaçant à pied heurtée par un véhicule circulant à 50 km/h a près d'une « chance » sur trois de décéder. C'est six fois moins à 30 km/h, où à peine 5% des accidents entre un piéton et un automobiliste sont mortels. Les défenseurs de l'unité « franc » comme seule variable à prendre en compte seraient bien inspirés de sommer l'ensemble des frais liés aux interventions de police, frais médicaux (voire mortuaires), frais de santé liés au stress généré par le bruit, dévalorisation des logements riverains des axes à fort trafic, etc. Il semble improbable que les bénéfices de la réduction du bruit soient annuellement inférieurs aux quelques fr. 150'000.-- dépensés une seule et unique fois. Son éducation lui ayant également appris à renoncer aux dépenses inutiles, il propose de poser les panneaux 30 km/h, mais de renoncer aux plaques complémentaires « 22h-6h », qui visiblement posent un problème à certains et qui seront certainement vouées à être retirées dans les années à venir. Non seulement on économise la moitié des panneaux, mais en plus on bénéficie des améliorations susmentionnées 16 heures de plus par jour. Il dépose donc un amendement visant à accorder à la Municipalité un crédit de fr. 2'250'000.--, avec un amortissement annuel sur 20 ans de fr. 69'500.--.

M. P. Bertschy remarque qu'on parle beaucoup de la réduction du bruit, mais il rend attentif au fait que les vélos, les trottinettes doivent aussi rouler à 30 km/h. Sa question porte sur les contrôles. Comment sont-ils effectués, sont-ils comptabilisés dans les montants demandés ? Ou alors, comme à la place de la Gare, on ne procède à aucun contrôle et on laisse les gens faire comme ils veulent ? Pour ce qui est du second amendement, il faut d'abord s'assurer que le 30 km/h quotidien soit légalement autorisé sur les routes cantonales ; il ne s'en dit pas certain. Il a déjà fallu négocier pour la nuit et le dossier est aujourd'hui dans les mains du tribunal.

Mme S. Dohr pense que le 30 km/h pendant la journée, lorsque les enfants vont à l'école et qu'il y a beaucoup de monde dans les rues, paraît extrêmement intéressant, alors que la nuit, il n'y a personne. Elle a des amis pompiers volontaires qui habitent dans les hauts de Lausanne ; ils n'osent pas dépasser la limitation lorsqu'ils descendent à la caserne au centre-ville. Les pompiers eux-mêmes, avec le feu bleu et la sirène, n'ont aucun papier attestant qu'ils ont le droit de rouler aux 70 km/h autorisés par la loi. Ils se retiennent parce qu'ils ont peur, puisqu'il n'y a aujourd'hui pas de base légale claire. Attendons de voir ce qui se passe, économisons de l'argent et surtout sensibilisons les automobilistes à rouler prudemment.

M. A. Méan rappelle que si l'on veut installer une zone 30 permanente, des dérogations sont nécessaires pour les passages piétons. On ne peut plus traverser la route en toute sécurité, à moins de demander ces dérogations, mais les critères sont assez précis. Chaque fois qu'on crée une zone 30, ou même si on ne le fait pas, comme à Charmontey, on met des entraves aux voitures pour qu'elles ne puissent pas croiser. Il ne se dit pas convaincu

qu'une voiture qui est lancée, qui n'a pas besoin de s'arrêter et repartir à 40 km/h consomme plus qu'une voiture qui fait du 0-30 à tout moment sur 25 mètres.

M. M. Bertholet a travaillé par le passé pour une association de victimes de la route ; il a donc un peu étudié la question. Du point de vue de la sécurité, il abonde dans ce qu'a dit son collègue de parti. Chaque fois qu'on peut réduire la vitesse des impacts, des temps de réaction, les gains en termes de sécurité sont assez considérables. Les données relatives aux accidents de la route permettent de savoir quand les accidents ont lieu (nuit, jour, où, quel type, etc.). Si l'on regarde ces statistiques et qu'on les compare aux agressions graves qui ont lieu, en termes de sécurité concrète, de blessures graves, il faut effectivement reprendre le serment qu'on a prêté. En fonction de ce serment, il votera donc pour le 30 km/h toute la journée.

M. P. Chiffelle remarque que quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage. C'est ce que font les opposants au 30 km/h la nuit en mettant le doigt sur des détails. Certes, il y a des problèmes extrêmement marginaux, mais cela représente un cas sur un nombre important de personnes qui bénéficient de cette mesure. S'agissant des feux bleus, le Ministère public a émis des directives s'agissant du seuil de tolérance qu'il faut avoir à cet égard et elles sont en général appliquées par les polices municipales et par la gendarmerie. Cette limitation de la vitesse la nuit est de stricte compétence municipale. Le seul moyen que nous aurions d'intervenir est de l'empêcher techniquement en refusant la pose des panneaux, mais il imagine toutefois que la majorité du Conseil ira dans le sens de la commission. Si nous rabotons le crédit tel que le propose M. C. Gros, qu'il voit plutôt comme un trait d'humour, une réplique à l'autre amendement, nous empêchons aussi la Municipalité de mener la politique qu'elle veut sans avoir la possibilité de la contraindre à tenter de mettre la limitation de vitesse à 30 km/h toute la journée. On se tire donc une balle dans le pied. Il imagine que la Municipalité veut être celle que tous les Veveysans. Cela lui paraît raisonnable, en tout cas dans un premier temps, de rester à la limitation de 22h00 à 6h00.

M. L. Dällenbach se dit quelque peu effaré que l'on parle du 30 km/h de nuit. Certes, c'est possible, mais personne ne réagit sur le 30 km/h de jour, qui est déjà une réalité. Avez-vous déjà essayé de traverser du carrefour de Bergère à l'entrée de La Tour-de-Peilz ? Le trafic est complètement bloqué, pas une voiture ne roule à 30 km/h.

Mme S. Dohr rappelle qu'on vote sur l'assainissement du bruit routier, pas sur la sécurité. Elle habite à la route de St-Légier, qui mène à l'autoroute, avec des motos, des camions, etc. Il y a quelques années, la chaussée a été rénovée avec la pose d'un tapis phonoabsorbant. Personnellement, elle revit. Donc, si pour réduire le bruit on ne voit que le 30 km/h, on va probablement dans le mur. Attendons de connaître la détermination du tribunal.

M. P. Bertschy a un frère qui, il y a une dizaine d'années, a eu un accident. Il roulait à 30 km/h. Aujourd'hui, il est tétraplégique. Dire que le 30 km/h empêche les accidents graves est donc une erreur. Et considérer que parce que le PLR n'est pas favorable au 30 km/h, il ne pense pas à la sécurité des gens est également une erreur. Accepter l'amendement de Mme S. Dohr enverrait un signal à la Municipalité. Libre à elle d'en tenir compte, puisque cela fait partie de ses prérogatives, mais le signal serait donné.

M. V. Imhof, municipal, rappelle qu'aucune loi ne dit qu'il faut favoriser le 30 km/h de jour. Dès lors, attendons qu'on nous le demande. Le 30 km/h de nuit est une demande légale, basée sur la loi fédérale sur la protection de l'environnement et l'ordonnance sur la protection contre le bruit. Il y a des choses techniques à savoir. À Vevey, on a un plan général d'entretien des routes. On a des routes plus ou moins usées et si l'on devait changer tous les revêtements sur toutes les rues définies comme étant des zones de bruit excessif, cela coûterait nettement plus que ce qui est prévu durant cette législature. Comme on a l'obligation d'assainir le bruit routier, on passe à l'étape du 30 km/h. Un revêtement phonoabsorbant représente une baisse de 3 dB. Avec le grand nombre de secteurs en bruit excessif, cela permet de réduire le bruit de 50%. Passer de 50 à 30 km/h, c'est 1,9 à 2,7 dB en moins, donc une diminution conséquente du bruit. Certes, traverser Lausanne à 30 km/h doit être infernal, mais le territoire veveysan est minuscule. On traverse la ville en 5 minutes, 10 si l'on s'arrête à tous les feux rouges. Rouler à 30 km/h avec les feux à l'orange ira donc beaucoup plus vite que d'attendre à chaque feu rouge.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de Mme S. Dohr est rejeté à une large majorité (quelques avis favorables et quatre abstentions). Celui de M. C. Gros est rejeté à une large majorité (quelques avis favorables et un grand nombre d'abstentions). Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (deux avis contraires et quelques abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 04/2022, du 28 février 2022, concernant la « Demande de crédit de CHF 2'280'000.-- pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2022 »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'280'000.-- pour la réfection des réseaux communaux de canalisations et routes en 2022 ;
 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement » ;
 3. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement en une seule fois d'un montant de CHF 860'000.-- sur le compte au bilan N° 9280.11 "Fonds de réserve des égouts"
 - par un amortissement annuel de CHF 71'000.-- pendant 20 ans.
- 26. Rapport sur demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'écrans afin de répondre aux besoins de l'éducation numérique dans les classes des établissements de la scolarité obligatoire à Vevey de la 5P à la 11S Harmos (2022/P07)**

Rapport : M. Jean-Marc Roduit

M. T. Branquino indique que, dès le départ, da. a critiqué la directive du Canton nous obligeant à mettre des écrans géants dans toutes les classes. Certes, les technologies évoluent et peuvent avoir leur utilité, mais elles ont également leur coût écologique et social. Il y a un mois, le GIEC lançait un signal d'alarme encore plus fort que les précédents : nous avons trois ans pour changer nos modes de production et de consommation si nous ne voulons pas faire face à des problèmes climatiques qui pourraient mener à la fin de notre humanité. Et Vevey, Cité Gold de l'énergie, s'apprête à acheter une centaine d'écrans dont personne n'est capable de donner le coût en énergie grise et dont la durée de vie serait à priori de 10 ans... Une centaine d'écrans, accompagnés de tablettes, nécessitant des composants électroniques dont nous savons que l'extraction est rarement faite dans des zones de la planète où les droits humains sont le plus respectés, alors que le même GIEC dénonce l'exploitation de ces mêmes zones comme cause importante du réchauffement climatique. Pourquoi autant d'écrans, sachant qu'il s'agit d'un outil parmi d'autres mis à disposition du corps enseignant et qu'on demande à ce même corps enseignant de ne pas en abuser ? C'est un outil certes pratique, mais pas indispensable. Ou en tout cas dont nous n'avons pas besoin en quantité aussi industrielle. Ne peut-on pas mener une réflexion plus approfondie sur la quantité si l'on ne peut nier une certaine utilité à ces écrans, particulièrement quand la HEP forme le corps enseignant à s'en servir et crée ainsi la demande ? Pourquoi ne pas faire un pas de recul alors qu'un autre préavis est en cours pour la réorganisation des classes ? Pourquoi ne pas temporiser un peu alors que la conseillère d'Etat qui a imposé cet achat ne sera plus en fonction d'ici quelques semaines et sera remplacée par une autre personne, qui aura certainement une autre vision ? Tous ces éléments le poussent à demander une non-entrée en matière afin de permettre à la Municipalité de discuter encore avec ses services et avec le Canton sur ce dissensus cognitif important entre urgence climatique et dépendance aveugle aux technologies et revenir avec un projet plus résilient face aux défis de notre époque, de même qu'un projet qui sera remis à jour à la suite du préavis sur les classes et la nomination de la nouvelle responsable de l'éducation au niveau du Canton.

M. J. Christen s'exprime à titre personnel. Son point de vue sur ce dossier ne constitue pas un désaveu de la Municipalité, mais plutôt de l'Etat de Vaud. Il faut distinguer la question financière de la question pédagogique, mais les deux sont liées, puisque le Conseil communal n'est pas une chambre d'enregistrement. Si l'on nous invite à accorder un crédit, nous devons forcément pouvoir examiner l'opportunité de la dépense, sans quoi il y aurait vice de procédure. Sur le plan financier, les communes continuent d'être aspirées par l'Etat de Vaud au travers de la facture sociale. Le député Didier Lohri expliquait le 11 mars dernier que, sur une moyenne de 60 points d'impôts collectés, les communes n'en gèrent que 5 ; le reste part pour la péréquation, la facture sociale, la police, les pompiers et autres associations intercommunales. Peut-on décemment continuer sur cette voie ? Cela fait de nombreuses années que les communes se laissent danser sur le ventre. Tant que nous n'aurons pas avancé dans les négociations avec l'Etat de Vaud, nous ne devons pas entrer en matière sur de nouvelles charges pour les communes. Faudrait-il ajouter à la facture sociale une facture numérique ? À la suite du refus du premier préavis par le Conseil communal, la députée Taraneh Aminian a déposé une interpellation évoquant le fait qu'on dénonçait le retard pris par la numérisation de l'école, mais qu'on ne discutait pas de sa pertinence, alors que l'immense majorité des études démontrent qu'elle est contre-productive dans les apprentissages. La réponse du Conseil d'Etat est laconique et méprisante. En gros, c'est « tais-toi et paie ». Cette attitude de l'Etat de Vaud à l'égard des communes est constante depuis plusieurs années. Concernant la question pédagogique, il a participé à la séance d'information au laboratoire HEP, où l'on nous a fait des démonstrations d'utilisation de ces écrans numériques avec des tablettes pour les élèves, payées elles par l'Etat. L'intérêt est manifeste pour des branches telles que la géographie et l'histoire, mais assurément pas pour toutes les branches. Comme cela a déjà été dit, on confond éducation numérique et numérisation de l'éducation. L'utilisation de l'outil numérique dans toutes les branches est certes un confort pour l'enseignant, mais si nécessaire il peut très bien le faire ponctuellement avec un projecteur. Dire que l'attractivité

des écoles de Vevey pour les enseignants repose sur ces outils numériques ne ferait qu'illustrer une dépendance toxique à l'égard du numérique. En équipant toutes les classes, on numérise l'éducation. Or, pour permettre aux élèves de bien appréhender l'évolution numérique et en déjouer les pièges, c'est bien d'éducation numérique dont nous avons le plus besoin. Or, à ce sujet, l'Etat de Vaud n'est pas prêt. Lors du débat l'an dernier, la commission avait suggéré d'accepter le préavis à condition que soient prévues des mesures d'accompagnement en lien avec l'éducation numérique. Il est revenu avec cette proposition lors des travaux de la commission cette année, mais s'est heurté à un refus catégorique : les questions pédagogiques ne sont pas de la compétence du Conseil communal. L'Etat de Vaud veut numériser l'éducation, mais il n'a pas réglé la question de l'éducation numérique. Pire, il noie le poisson. En juin 2019, le député Yann Glayre a déposé un postulat mettant en garde contre les effets funestes de la technologie numérique : perte de lien social, addiction, baisse des capacités cognitives ou encore troubles du sommeil. À l'instar du conseiller national socialiste Matthias Reynard, il demandait un état des lieux, proposait que soit établi un support public dans lequel toutes les informations utiles à un enseignement adapté seraient regroupées et mises à jour de manière récurrente, en fonction de l'évolution technologique et des tendances observées. En quelque sorte une brochure d'hygiène numérique. Ce texte a été adopté par le Parlement à une très large majorité en 2021. Trois ans après son dépôt, le Conseil d'Etat n'a toujours pas été capable d'exposer sa vision. L'Etat veut numériser l'école, mais rechigne sur l'éducation numérique ; c'est pourtant par là qu'il faut commencer. Il est donc urgent d'attendre, d'autant que le département de la formation va changer de mains politiques. Il propose donc de suivre la proposition et les arguments développés par son préopinant.

M. N. Bonjour estime qu'il ne faut pas confondre outil pédagogique et éducation numérique. Nous parlons bien d'équiper nos salles de cours d'UN seul équipement pédagogique nécessaire, obligatoire et approuvé par les utilisateurs (les enseignants et les autorités cantonales). Un refus, ce serait refuser de donner les outils nécessaires à nos établissements et refuser de les mettre au niveau des établissements environnants. C'est l'enseignant qui a la maîtrise de l'outil pour faciliter la pratique de son métier et également offrir d'autres perspectives qu'un tableau noir fixe et statique, qui ne disparaîtra de toute façon pas. Soutenons nos établissements et nos enseignants, qui sont déjà mis à rude épreuve dans des collèges à bout de souffle. Un refus, c'est certainement perdre de bons éléments dans nos établissements et rendre le recrutement plus difficile. La lettre lue et les personnes présentes ce soir dans le public sont la preuve du besoin pour les professionnels d'être équipés correctement. C'est un appel de leur part, écoutons-les.

Mme S. Marques trouve hypocrite, à l'ère du numérique, alors que beaucoup de gens possèdent un téléphone portable ou une tablette, de vouloir mettre des bâtons dans les roues pour ces affichages numériques. En juin 2021, ce même Conseil a voté non pour diverses raisons. La Municipalité et les services concernés ont retravaillé le dossier et sont revenus avec un préavis plus réfléchi, prenant en compte nos propositions et souhaits. Il s'agit d'un outil de travail pour le corps enseignant, au même titre que les ordinateurs le sont pour notre administration communale. Le devoir de l'école est d'instruire et de préparer les élèves au monde de demain ; il serait utopique de croire que cela se fera sans le numérique. Faisons confiance au corps enseignant, qui est formé et sensibilisé au fait qu'une longue période devant les écrans n'est pas une bonne idée. Ces écrans remplaceront beamers, tableaux noirs, rétroprojecteurs et autres. Notre commune doit continuer d'être attractive au niveau de l'emploi pour recruter du personnel - du jeune personnel - qui sort des hautes écoles. L'apprentissage passe par la curiosité, la motivation que donneraient ces cours beaucoup plus interactifs. Bon nombre de métiers de demain n'existent pas encore et ils passent par le numérique. Voulons-nous vraiment pénaliser nos élèves par rapport à cette avancée et ainsi, lorsqu'ils arrivent dans les écoles secondaires, les obliger à rattraper le retard qu'ils auront pris. Faisons confiance à nos enseignants qui en feront bon usage. Elle invite le Conseil à voter oui à cette demande de crédit.

Mme S. Dohr visualise parfaitement les enjeux auxquels nous devons faire face, mais invite à se poser la vraie question de fond. Il y a l'instruction publique et il y a l'éducation à la maison. On utilise les écrans dans le monde professionnel, dans l'instruction publique, à la maison, c'est aux parents de jouer. Son neveu de 10 ans (5H), qui vit dans un village de 700 habitants dans le Haut-Valais, vient de recevoir un petit écran pliable qu'il doit garder à la maison jusqu'au cycle d'orientation. Il apprend à prendre soin du matériel, il a déjà un écran à l'école, il est ravi. Pour les enfants, pour les enseignants, elle invite le Conseil à voter oui à ce préavis. L'année dernière, Vevey Libre a voté non à l'investissement uniquement parce que le plan d'investissement et de rénovation des bâtiments n'était pas clair. Aujourd'hui, on sait quels bâtiments il faut rénover et on en profite pour installer ces écrans.

Mme S. Berrocal précise que da. n'a jamais dit qu'il ne voulait pas de numérique à l'école, mais qu'il ne voulait pas d'écrans dans toutes les salles. C'est très différent. L'éducation numérique est très importante. Lors du premier préavis, elle est intervenue pour expliquer un certain nombre de choses que M. J. Christen a lui aussi expliqué ce soir en lien avec la pertinence et la non-pertinence, dans certaines situations, de l'utilisation du numérique pour les apprentissages et l'importance de l'éducation numérique pour que nos enfants soient prêts à affronter le monde de demain. Mais pour qu'ils soient prêts à affronter le monde de demain, encore faut-il qu'il y ait un monde de demain. Les enseignants eux-mêmes disent dans leur courrier qu'il est important de trouver un équilibre pour vivre avec son temps. Son temps, ce n'est pas seulement le numérique, c'est aussi l'urgence climatique. Nous avons échoué en tant que Conseil communal, parce que notre bâti scolaire est dans un état lamentable, et quand on dit qu'il ne

faudrait installer des écrans que dans des salles dédiées, on nous répond qu'on n'y arrive pas parce qu'on ne sait pas où mettre les élèves à cause du manque de salles. Aujourd'hui, Vevey n'est pas en mesure d'assumer sa responsabilité dans la mise à disposition des locaux nécessaires à la mission de l'enseignement obligatoire. Elle invite donc le Conseil à ne pas entrer en matière, à faire une réflexion qui permet à la fois d'équiper nos salles et d'armer nos enfants pour la suite, mais dans quelque chose de raisonnable et intellectuellement tenable.

Mme C. Amiguet indique que la majorité du PS se prononcera en faveur du préavis, et cela pour plusieurs raisons. Premièrement, il s'agit non seulement de promouvoir l'éducation du numérique, devenu un outil indispensable dans notre quotidien, mais également l'éducation au numérique, tout aussi important. Il faut donner aux élèves les moyens de réfléchir à l'utilisation qu'ils en font, afin qu'ils puissent développer un esprit critique. Il s'agit également de prendre en compte les souhaits et besoins des enseignants, qui sont clairement en faveur de tels outils comme on l'a entendu avec la lettre en début de séance. Qui sommes-nous pour décider à leur place de leur manière de travailler ? Lors de la commission, les directrices d'établissement ont confié avoir de la peine à recruter de nouveaux enseignants tout juste sortis de la HEP et formés au numérique, car ils jugent Vevey pas assez attractive. Au-delà de la potentielle fracture numérique entre communes, il faut aussi prendre en compte la fracture numérique entre élèves, entre ceux qui ont les moyens d'avoir de tels outils à la maison et ceux qui n'en ont pas. La mission première de l'école est d'offrir la même chance à tous les enfants et de les préparer au mieux au marché du travail, où de tels outils seront toujours plus indispensables dans les années à venir. Ne prêterions pas l'éducation de nos jeunes.

M. A. Méan a eu la chance, il y a 17 ans, de faire partie d'un projet pilote, avec un écran interactif dans sa classe. On n'est donc pas en train de révolutionner l'éducation, mais de s'aligner sur ce que d'autres ont l'opportunité d'avoir depuis maintenant des années. Les étudiants qu'on éduque aujourd'hui arriveront dans le monde du travail d'ici vingt ans. Lors du premier préavis, la Municipalité était très claire par rapport au fait qu'on ne peut pas mettre des écrans uniquement dans certaines salles de classe, parce que logistiquement il n'est pas possible d'avoir une classe dédiée à une seule matière ou un seul type d'enseignement, avec un seul type d'élèves. On est donc obligé de mettre des écrans dans la plupart, voire dans toutes les salles. La Municipalité vient aujourd'hui avec une stratégie claire, soutenue par les enseignants. Il faut aller de l'avant, donner ces outils à nos enseignants et éduquer nos enfants comme ils le méritent.

M. C. Wahli remarque que la commission de l'environnement et de l'énergie s'est majoritairement abstenue (2 voix pour, abstention pour le solde) parce qu'on n'a aucune visibilité sur ce que cela représente en matière de bilan carbone ni sur la stratégie de la Ville pour compenser ces dépenses énergétiques. Nous avons jusqu'en 2030 pour baisser de 43% les émissions de CO2 globales dans le monde. Ces huit ans correspondent à la durée de vie des écrans.

M. L. Cornu ne pense pas qu'il y ait encore beaucoup d'enseignants passionnés par la craie, le frottoir et le tableau noir. Il est donc utile d'accepter ce préavis pour que les enseignants donnent le meilleur d'eux-mêmes à nos jeunes.

M. M. Bertholet est enseignant et membre du syndicat des services publics, fan absolu de la craie et du tableau noir. Il ne s'oppose évidemment pas à l'éducation au numérique ; c'est quelque chose de très important. La numérisation de l'enseignement, c'est là qu'il y a vraiment des enjeux extraordinairement complexes sur le plan pédagogique. On se prévaut de l'avis du personnel enseignant, mais certains se posent des questions sur cette numérisation. Le syndicat est en train de rédiger un papier de position sur le numérique à l'école. Un des points qui sera souligné, c'est qu'il n'y a pour l'instant pas assez de formation des enseignants sur ces questions-là. Dire qu'il y a une unité absolue des enseignants est donc une erreur. Il se dit très content que des enseignants de l'EPS Vevey se mobilisent pour défendre leurs intérêts, notamment par rapport aux questions du bâti scolaire. La lettre lue en début de séance est signée des équipes pédagogiques. Combien d'enseignants sont concernés ? Tout le corps enseignant, un groupe de personnes ? Ce n'est pas clair.

Mme C. Gigon s'inscrit en faux par rapport à ce préavis et ce faisant, elle se trouve pour la première fois en porte-à-faux avec son groupe politique. Elle a siégé à la commission de l'environnement et de l'énergie, sans y être préparée. Elle a défendu ce projet pour les raisons qui ont été évoquées. Il est évident que l'enseignement avec les moyens numériques est nécessaire, comme l'est l'enseignement au numérique. On a visiblement du retard en Suisse. Il est normal que la municipale en charge du dossier défende ce projet, puisqu'elle est elle-même enseignante et qu'elle vit l'état de délabrement du bâti scolaire et les manques techniques et matériels que subissent les écoles à Vevey. La Municipalité actuelle n'est pas responsable, cela fait des années que c'est laissé à l'abandon. Quelques jours après avoir défendu ces arguments en commission, un nouveau rapport du GIEC tombe et nous dit que nous consommons beaucoup trop, beaucoup plus que ce qui était prévu, et que nous avons trois ans pour réagir parce que sinon la terre sera invivable. Il nous faut penser sobriété et cette idée d'équiper chaque classe avec un écran doit être repensée. C'est une affaire cantonale, qui visiblement date de plusieurs années, et l'urgence climatique fait que nous devons rapidement changer de cap. Il nous faut avoir le courage de

changer d'avis et de repenser y compris des projets qui ont été réfléchis depuis de nombreuses années. Il en va de notre responsabilité d'élus politiques. Aujourd'hui, elle votera donc non à ce préavis, parce qu'elle espère que la Municipalité viendra avec un projet plus sobre, que les enseignants pourront comprendre parce qu'eux aussi ont l'avenir de nos enfants à cœur.

Mme M. Gavin constate que même les conseillers qui sont opposés à ce préavis ont tous des ordinateurs. Combien d'énergie grise utilise-t-on ce soir ? On a vu pendant la pandémie que des enfants qui n'ont pas d'ordinateur n'ont pas pu suivre leurs cours, alors que d'autres ont des parents qui ont les moyens d'avoir des ordinateurs à la maison. C'est donc une question sociale. On nous dit de ne pas accepter ces écrans, mais c'est aux adultes de montrer l'exemple.

Mme L. Willommet, municipale, admet que tous les enseignants de Vevey n'ont pas signé la lettre, mais assure que cet avis est partagé par la grande majorité des enseignants de l'EPS Vevey et que les personnes qui l'ont rédigée sont représentatives du corps enseignant. Elle rappelle la réalité des écoles veveysannes, qui travaillent au rétro-projecteur. On n'est pas dans une commune où il y a déjà eu une avancée au niveau numérique et où l'on peut se permettre ce débat de savoir si ces écrans numériques sont la bonne solution ou pas. On est tellement en retard qu'on doit équiper les salles de classe maintenant, on n'a plus le choix. Certes, un nouveau conseiller d'Etat va reprendre l'enseignement, mais vu comment son parti se positionne face à l'éducation numérique, elle doute que demain M. F. Borloz renonce à l'affichage numérique dans les classes. Dans le canton de Vaud, contrairement à d'autres, on n'est pas dans une école numérisée, mais dans l'éducation numérique. C'est important de faire la distinction. L'AFN constitue une réelle plus-value par rapport aux moyens d'enseignement actuels. On parle d'une durée de vie maximale de huit ans, mais ce qu'elle a retenu de la visite à la HEP, c'est plutôt une garantie de huit ans d'utilisation au minimum. On parle d'équilibre entre durabilité et numérique. La Ville de Vevey a à cœur de proposer cet équilibre. Actuellement, on a deux canapés forestiers, qui sont très régulièrement utilisés par tous les établissements primaires. On vient de nommer deux délégués à la durabilité, on a aussi l'école à la montagne. Par rapport au fait de compenser les émissions, on n'en a effectivement pas parlé à la commission de l'environnement et de l'énergie, mais la raison pour laquelle on projette de rénover le bâti scolaire, c'est pour pouvoir isoler les bâtiments, réguler le chauffage, fournir de l'électricité, du chauffage local et durable, et c'est justement ce que demande le rapport du GIEC. Bien sûr qu'il y a cette urgence climatique, mais il y a aussi l'urgence sociale, qui a été mentionnée ce soir. Concernant l'hygiène numérique, on ne peut pas nier le fait que tous les jeunes ont des outils numériques chez eux. Il revient à l'école, qui est un service public, de faire de la prévention et d'éduquer les élèves à l'utilisation de ces écrans. Et pour cela, on a besoin d'outils en classe. Si l'on met des écrans dans toutes les salles, c'est pour faciliter le travail des enseignants. L'idée n'est pas de remplacer le tableau noir, mais les rétroprojecteurs, les beamers, dont la consommation énergétique est plus élevée que celle des écrans. On a besoin d'outils diversifiés pour répondre aux besoins des élèves. C'est aussi une question d'égalité des chances. Est-ce vraiment la bonne solution que de priver les enfants de Vevey uniquement de ces outils ? Est-ce que finalement tous les aspects positifs qui ont été mentionnés (égalité des chances, réduction de la fracture numérique, répondre aux besoins des élèves, des enseignants, développer les moyens d'enseignement) ne suffisent pas à contrebalancer les arguments négatifs qui sont évidemment légitimes et qu'elle a bien entendu ? On se positionne en tant qu'adultes, mais les élèves eux-mêmes demandent des tableaux interactifs numériques, tout comme ils formulent aussi des demandes liées à la durabilité. Ils sont aussi conscients des enjeux climatiques. Elle invite donc le Conseil à faire confiance aux utilisatrices et utilisateurs de nos infrastructures scolaires, à répondre aux besoins de l'école en soutenant le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Mme la Présidente décide de clore la discussion.

M. E. Oguey rappelle que, tout au début de la discussion, da. a proposé une non-entrée en matière. Comment voter cette non-entrée en matière alors que tout le débat a eu lieu ?

Mme la Présidente remarque que M. T. Branquino lui avait annoncé avant la séance qu'il demanderait une non-entrée en matière, mais la non-entrée en matière n'a finalement pas été formellement proposée. (*M. T. Branquino lui rétorque que cela figure noir sur blanc dans son texte*)

M. P. Chiffelle pense qu'il est parfaitement possible d'avoir un débat sur l'entrée ou la non-entrée en matière, parce que passer immédiatement au vote aurait été insensé. Le Conseil a débattu de cette question. S'il entre en matière, il suffira de voter ensuite sur les conclusions du préavis.

Un premier vote à main levée ne permet pas de dégager un résultat clair quant à la demande de non-entrée en matière. Les scrutatrices procèdent à un comptage des voix, qui montre que la non-entrée en matière est refusée par 39 voix contre 31 (six abstentions).

Mme S. Marques demande le vote à bulletin secret sur les conclusions du préavis municipal. Cette demande est soutenue règlementairement.

Résultat du scrutin :

<u>Bulletins distribués</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Abstentions</u>	<u>Bulletins valables</u>	<u>Majorité absolue</u>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
78	78	2	76	39	40	36

Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 07/2022, du 7 mars 2022, concernant la « Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'écrans afin de répondre aux besoins de l'éducation numérique dans les classes des établissements de la scolarité obligatoire à Vevey de la 5P à la 11 S Harmos »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 538'849.-- pour la « Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'écrans afin de répondre aux besoins de l'éducation numérique dans les classes des établissements de la scolarité obligatoire à Vevey de la 5P à la 11S Harmos » ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
- d'amortir le crédit demandé sur 8 ans par un amortissement annuel de Fr. 67'356.15 par an.

Communications de la Municipalité, notamment :

27. Réponse à l'interpellation de M. Philippe Herminjard « Encourageons les marchands du marché de Vevey pour soutenir le développement de notre marché » (2022/C10)

M. Ph. Herminjard ne se dit que très partiellement satisfait de la réponse municipale. Le but de l'interpellation était de déplacer les véhicules des marchands dans des zones ne gênant personne, mais qui sont bien plus proches du marché que celles proposées. Oui, les places de parc de la place du Marché et du Bois d'Amour doivent être réservées aux clients du marché et les marchandes n'ont pas leur place ici. ASR prétend qu'il n'y a pas de problème de parcage pour les marchands et que personne ne se plaint. Le président de l'association des marchands semble moins catégorique à ce sujet. Le fait qu'il n'y ait pas de demandes allant dans ce sens ne doit pas nous interdire de réfléchir à faire mieux. Certes, la rue Louis-Meyer ne pourrait pas être utilisée toute l'année comme parking, ou en tout cas pas totalement, mais on pourrait l'utiliser la majeure partie de l'année et cela ne gênerait personne. Concernant le quai Perdonnet, on lui répond que cela aurait un « fort impact visuel ». À son sens, l'argument est discutable. Cette interpellation n'aura toutefois pas été inutile puisqu'ASR organisera une nouvelle information auprès des marchands quant aux possibilités de parking facilitées pour eux, certes plus éloignées, mais apparemment pas comprises par tous. L'enjeu est de maintenir et développer le marché face à une concurrence voisine régionale et communale. Le risque à terme est de perdre le marché de Vevey au profit d'autres pas loin de chez nous. Dès lors, continuons à réfléchir.

M. S. Ansermet soutient ces propos. Il ne se dit par principe pas favorable à l'afflux de voitures en ville, mais dans le cas particulier du marché, la partie est de la rue Louis-Meyer devrait être ouverte aux marchands le samedi matin. Il faut favoriser les marchands et leur permettre de parquer au plus près de leur stand.

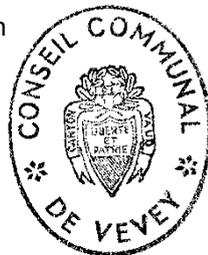
M. A. Dormond, municipal, rappelle que la Municipalité n'est évidemment pas insensible à ces questions. Interrogé, le président de l'association des marchands n'a pas su dire combien cela représentait de personnes, mais il a aussi dit que des marchands trouvaient facilement de la place. La Municipalité s'est engagée à revenir au mois de septembre avec une nouvelle communication d'ASR pour préciser les zones de parcage, parce qu'effectivement on constate que des marchands ne sont pas au courant des zones où ils peuvent stationner. Cet état des lieux permettra de savoir combien de marchands ont de la difficulté à trouver une place et la Municipalité pourra alors éventuellement proposer une alternative crédible, mais sur une base chiffrée et claire. La volonté n'est en aucun cas de couler le marché de Vevey, bien au contraire. Une délégation municipale, dédiée uniquement à la promotion du marché, essaie aussi de trouver des solutions pour vitaliser aussi le marché. Des discussions sont en cours à ce sujet.

M. A. Gonthier remarque que la piétonnisation de la rue Louis-Meyer est liée à la réfection de la Salle del Castillo, qui a coûté passablement d'argent. Cette salle est belle, il y a un aspect esthétique à la chose. Est-ce que vraiment il faut renoncer à cela pour y coller des camionnettes, alors que la majorité des marchands semble effectivement ne pas ressentir un besoin pressant ? La meilleure façon d'encourager le marché, c'est que la transformation de la place démarre et que cessent les oppositions qui bloquent le chantier.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Compte tenu de l'heure tardive, les objets qui n'ont pas pu être traités sont reportés au mois de juin. Mme la Présidente lève la séance à 23h00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Anne-Francine Simonin
Présidente



Carole Dind
Secrétaire



Annexes : ment. (6)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :

SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal

Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

Madame la présidente,
Messieurs et Mesdames les conseillères communales,
Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons en effet profiter de cette séance du Conseil communal pour relayer encore plus largement notre communiqué de ce début de semaine concernant l'ouverture d'un foyer d'accueil de personnes réfugiées à Vevey.

En effet, ce mardi 17 mai, 60 personnes réfugiées, d'origine ukrainienne pour la plupart, ont été accueillies dans les murs de l'ancien EMS La Fontanelle. Cette ouverture fait suite aux discussions entamées il y a quelques semaines par l'Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) avec le propriétaire de ce bâtiment situé au boulevard Saint-Martin. Ce dialogue visait à favoriser l'accueil de ces migrantes et migrants dans des conditions dignes, afin de perpétuer les traditions de générosité et de solidarité cultivées depuis plusieurs siècles à Vevey.

Les riveraines et riverains de La Fontanelle, environ 600 personnes, ont reçu cette information par courrier. Nous souhaitons en effet que l'intégration de ces personnes fuyant un conflit se fasse de la façon la plus harmonieuse possible dans le quartier. Les collaboratrices et collaborateurs du Service de la cohésion sociale se tiennent à disposition en cas de questions, ou pour centraliser les éventuelles propositions d'aide ou de soutien des Veveysannes et Veveysans.

Le service peut être contacté soit par téléphone en composant le 021 925 53 18 ou alors par email à l'adresse cohesion.sociale@vevey.ch.

Nous souhaitons ainsi réitérer notre solidarité envers les personnes réfugiées de toute origine, et voulons continuer à contribuer de la façon la plus concrète possible aux actions humanitaires consécutives au conflit en Ukraine, et aux déplacements qui s'en suivent.

Nous tenons par ailleurs à saluer l'engagement extraordinaire et la réactivité des services de la Ville ainsi que de tous les partenaires confrontés à des enjeux logistiques majeurs afin de faciliter au mieux l'accueil de migrantes et de migrants sur le sol suisse.

Merci pour votre attention.

Roger Carrard
17, Aveneyres
1806 Saint-Légier
tél. 021 / 943.28.88

Saint-Légier, le 8 avril 2022

COPIE

Ville de Vevey
MUNICIPALITE
Monsieur Yvan LUCCARINI, Syndic
Monsieur Grégoire HALTER, Secrétaire
Case postale
1800 Vevey

Sain-Légier « La Veyre-Derrey » - Terrains propriété de la Commune de Vevey
Votre lettre du 30 mars 2022 – réf. GHA/nga

Monsieur le Syndic
Monsieur le Secrétaire,

Votre courrier du 30 mars 2022 m'est bien parvenu ; je vous en remercie et vous sais gré des informations prises en connaissance par les documents aimablement transmis.

Vos informations m'ont renseigné sur certains points du dossier, mais force est de constater que nombre d'éléments considérés comme déterminants en 1989 et 1990 - et ayant très directement justifié l'achat des terrains par Vevey - s'y trouvent traités de façon très succincte.

Notamment, les parcelles qu'il fut formellement décidé, en 1989, de mettre en vente sans attendre 4 ou 5 ans (= ?!), compte tenu de la demande des entreprises veveysannes, alors reconnue et confirmée comme très forte et urgente, sont restées ...inchangées depuis plus de 30 ans !

Je relève également que mon courrier du 14 mars 2022, annoncé comme ayant « **retenu toute votre attention** » ne délivre ni remarque, ni réponse, quant au débat public régional que je me suis permis de quémander sur ce dossier (en observation de la **LAT** (art. 4), de la **LATC** (art. 2), et de l' « **AGENDA 21** »), suggérant également qu'un groupe de travail (intercommunal ?) soit constitué pour reprendre le dossier « La Veyre-Derrey » et les « curiosités » qui l'habitent.

Je me permets de vous demander de pouvoir débattre entre nous de ce qui précède.

Tout en vous remerciant pour l'attention que vous porterez à la présente, et dans l'attente de votre réponse, je vous adresse, Monsieur le Syndic, Monsieur le Secrétaire, mes respectueuses salutations.



R. Carrard

Pour une mise en place d'un affichage frontal numérique à l'EPS Vevey

Vevey, le 18 mai 2022

Madame la Présidente, chères Conseillères et chers Conseillers communaux,

Le corps enseignant se mobilise, par la présente lettre, dans l'espoir de vous convaincre de permettre aux Établissements veveysans d'accéder à un affichage frontal numérique (AFN).

Nous sommes conscients que les jeunes et même parfois les tout-petits passent souvent de trop longues heures face à un écran. Ainsi, l'idée de rejeter les initiatives visant à doter les Établissements scolaires de la Ville de Vevey pourrait être perçue comme une manière de les protéger. Par ailleurs, nous sommes aussi conscients des craintes qui pourraient être les vôtres quant aux débordements possibles, lorsque l'on équipe des Établissements en ordinateurs, tableaux numériques et autres outils informatiques performants.

Malheureusement, même si cet espoir est louable, il reste vain. Bien au contraire, le temps d'écran s'accroît et ne cessera d'augmenter si les enfants n'ont pas accès à une éducation numérique digne de ce nom. Dès lors, il s'agit de se pencher sur le problème des écrans et de s'y atteler de manière correcte et efficace, afin de trouver un équilibre qui permettent à chacun de vivre avec son temps. L'une des missions fondamentales de l'École est de former de futurs citoyennes et citoyens capables de s'insérer dans la vie active et dans la société de leur époque. Cela est inscrit dans le Plan d'Études Romand (PER).

Tout d'abord, en tant qu'enseignantes et enseignants, il est de notre devoir d'instruire les élèves en cultivant leur curiosité et leur motivation. Cela passe notamment par l'élaboration de cours variés, pertinents et attrayants. L'équipement des salles de classe ne nous permet pas de répondre aux défis de l'évolution de la société. En revanche, l'utilisation mixte de l'AFN et du tableau noir permet une utilisation intelligente des différentes ressources (diffusion d'extraits de vidéos, de travaux d'élèves, d'exercices réalisés plusieurs jours auparavant, navigation sur les sites d'orientation professionnelle...). Les enseignantes et enseignants qui ont l'occasion de travailler avec l'AFN sont convaincus de son utilité.

Le conseil des élèves réclame un affichage numérique, comparant ainsi avec leurs camarades des communes limitrophes. La recherche leur donne raison en démontrant qu'une utilisation pertinente du numérique augmente leur motivation et, de fait, favorise leurs apprentissages. C'est un effet direct et bénéfique de la variété des cours susmentionnée.

Par ailleurs, à l'ère de l'école inclusive, du Concept 360°, de la nécessité de répondre aux besoins particuliers de nos élèves (dyslexie, dysorthographe, ...), la seule utilisation du tableau noir et du rétroprojecteur se révèle insuffisante. En effet, grâce à l'affichage frontal numérique, l'enseignant peut agrandir facilement une zone de texte, la coloriser, la modifier, s'adaptant ainsi aux besoins des élèves. Comment prétendre répondre efficacement à ces difficultés sans matériel adéquat ?

Il en va également de l'image des Établissements veveysans. Un équipement adéquat et moderne les rendrait plus attractifs aux yeux de la relève voulant enseigner à Vevey et profiter d'infrastructures en adéquation avec la formation pédagogique des HEP. Celle-ci met en effet l'accent sur l'intégration du numérique dans l'enseignement et le fait de travailler dans un environnement non-équipé peut entraîner une perte de ces compétences nouvellement acquises.

Certes, on nous parlera de l'impact climatique de la mise en place d'outils numériques à l'école. Et c'est une préoccupation majeure incontournable. En tant qu'enseignantes et enseignants, nous sommes convaincus qu'éduquer au numérique, en proposer un usage raisonné et raisonnable et montrer comment en limiter l'impact sont de nouvelles obligations qu'on ne peut négliger dans l'éducation des citoyennes et citoyens de demain. Par ailleurs, notre conscience écologique est déjà mise à mal lorsque nous considérons les énormes quantités de plastique et de papier que nous sommes contraints d'utiliser pour donner nos cours sur rétroprojecteur. Il en va de même pour les impressions couleur qu'un AFN permettrait de limiter. Les élèves et nous-mêmes nous sentons concernés au premier plan. Nous mettons en place des actions de durabilité dans nos Établissements.

Dans l'intérêt de la formation offerte à la jeunesse veveysanne, nous vous remercions d'avance de l'accueil que vous réserverez à nos arguments ainsi que de la confiance que vous nous témoignerez. Le numérique étant devenu omniprésent dans le monde du travail et en-dehors, cela nous paraît aberrant qu'ils évoluent durant les onze ans de leur scolarité dans un environnement qui ne se montre pas à la page technologiquement.

Nous vous prions, Madame la Présidente, chères Conseillères et chers Conseillers communaux, d'agréer nos plus cordiales salutations.

Les équipes pédagogiques de l'EPS Vevey

Entre l'arrêt, l'abri de bus et les pavés...

L'utilisation régulière des arrêts de bus impose une réfection et on en profite pour construire de nouveaux abris pour les clients en attente.

En ce qui concerne celui de « Union » la Municipalité a profité de sa réfection pour refaire le parking qui est à l'arrière et sa route d'accès.

Un premier panneau d'information indiquait que ces travaux seraient terminés le 23 décembre 2021, puis un deuxième annonçait la fin pour 13 mai 2022. Et oh surprise le parking de 13 places a été ouvert le 12 avril 2022...

Au vu de la gestion chaotique de ce chantier, je me permets, au nom du groupe PLR.Vevey de poser les questions suivantes à notre municipalité :

1. Comment la Municipalité explique-t-elle la si longue durée de ces travaux (qui en est responsable) ?
2. Alors que notre Municipalité nous vante sa volonté d'information, de concertation, de favoriser les démarches participatives, etc... a-t-elle informé les commerces à proximité sur ces travaux, leur durée, leur retard, etc... ?
3. Concernant les parkings ;
 - A. Comment la Municipalité justifie-t-elle la pose de pavés en granit pour les deux-roues (pour autant que ce soit toujours le cas...) ?
 - B. Comment la Municipalité justifie-t-elle la pose de pavés en béton pour les voitures ?
 - C. Quels sont les bénéfices attendus de ces matériaux ?
4. Peut-on connaître les coûts détaillés de ces travaux ?
5. Peut-on connaître la différence des coûts entre un revêtement bitumineux et ces pavés ?

Au nom du groupe PLR.Vevey
Patrick Bertschy



« Insécurité à la Gare – impunité ou réactivité ? »

Ayant été interpellée par bon nombre de citoyennes et citoyens au sujet de la gare de Vevey et ses alentours, il apparaît que le souci d'insécurité, à cet endroit de la Ville, est visiblement toujours aussi présent, voire pire. D'ailleurs, il suffit de fréquenter ce lieu, un tant soit peu, pour s'en rendre compte personnellement.

En effet, le trafic de stupéfiants, les sollicitations non désirées et répétées, les interpellations verbales, les regards qui déshabillent et les agressions physiques perdurent et cela malgré le dispositif de rondes mis en place par la Police ; ce lieu demeure insécurisant pour les voyageurs comme pour nos concitoyennes et concitoyens qui vivent aux alentours et/ou qui doivent emprunter ces lieux.

Il s'y passe des choses graves et certain(e)s, quel que soit leur âge et notamment le soir, se sentent totalement en insécurité et ressentent même de la peur; ils en viennent à vérifier avant de s'engager par telle ou telle voie de passage et sont parfois même obligés de rebrousser chemin. Ceci n'est plus tolérable et il est urgent de trouver des solutions efficaces.

Par conséquent, je demande à la Municipalité, à travers ce postulat :

- De mettre tout en œuvre pour étudier et trouver des moyens efficaces afin de diminuer, voire éradiquer, ces gros problèmes dans ce lieu peu rassurant de la Ville et de permettre ainsi à la population de se tranquilliser ;
- D'installer des caméras de vidéo-surveillance à certains points stratégiques de la gare et environs afin de dissuader, d'obtenir des pistes et/ou des preuves en cas de problème et surtout de rassurer nos concitoyennes et concitoyens.

Même si cela ne réjouit peut-être pas tout le monde d'être soi-disant « surveillé » par des caméras et que, par le passé, cette hypothèse avait été abordée et rejetée par ce Conseil, je pense qu'aujourd'hui, à cet endroit précis, cela devient une nécessité pour la sécurité de tout en chacun.

D'ailleurs, il a été prouvé, dans différentes Communes voisines, que la pose de caméras était dissuasive et portait ses fruits en permettant de réduire le harcèlement, les agressions, le trafic de stupéfiants et le vandalisme.

Au vu de cette situation qui n'est plus acceptable, je remercie, par avance, la Municipalité d'agir au plus vite en déployant tous les moyens nécessaires pour améliorer la sécurité de notre population en ce lieu très fréquenté de notre Ville.

Au nom du PLR Vevey
Anna Iamartino – Conseillère communale



Avec le soutien de :

Pour l'UDC

Pilloud



Agglomération Rivelac

Présentation générale au Conseil communal de Vevey

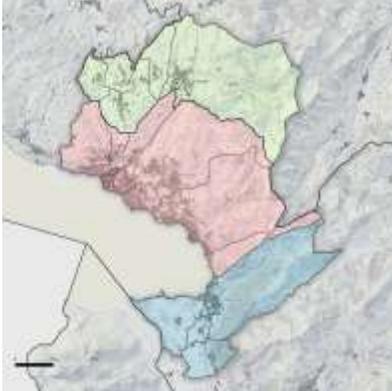
Vevey, 19 mai 2022

Agglomération Rivelac : Présentation générale

Sommaire

1. Contexte institutionnel
2. Contexte historique
3. Activités d'Agglomération Rivelac
4. Plan directeur intercommunal /Projet d'agglomération
 - Qu'est-ce que c'est ?
 - A quoi ça sert ?
 - Comment on s'y prend ?
5. Vos questions

1. Agglo Rivelac : Contexte institutionnel



- > 2 cantons (VD & FR), 3 districts (Aigle, Riviera, Veveyse)
 - > 18 communes = 105 000 habitants
 - > avec des bases légales différentes



- > Le contexte fédéral des projets d'agglomération
 - > 4^e génération de projets d'agglomération (2021)
 - > sur VD : 5 agglomérations, 10 projets, ~600 mios



- > Les contextes cantonaux
 - > Sur FR : obligation d'établir un Plan directeur régional
 - > Sur VD
 - > Obligation d'établir une stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)
 - > Obligation d'établir un Plan directeur intercommunal pour les communes en périmètre compact

2. Agglo Rivelac : Contexte historique

> Quelques jalons importants

	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	s1	s2																				
Dépôt du projet d'agglomération (PA2)																						
Mise en œuvre mesures PA2 sans soutien fédéral																						
Présidence du Comité de pilotage aux communes																						
Pré-étude projet d'agglomération (PA4)																						
Convention intercommunale intercantonale																						
Mise en place du bureau technique d'agglomération																						
Renouvellement (VD et FR) des autorités communales																						

3. Agglo Rivelac : Activités

> Établissement de statuts propres à la structure de Rivelac

	2019				2020				2021				2022				2023				2024			
	T1	T2	T3	T4																				
Elaboration des statuts																								
Suspension des travaux																								

> Établissement de planifications directrices régionales

	2019				2020				2021				2022				2023				2024				2025			
	T1	T2	T3	T4																								
Plan directeur intercommunal - Projet d'agglomération																												
Stratégie régionale de gestion des zones d'activités																												
Coordination intercantonale																												

4. Plan directeur intercommunal / Projet d'agglomération

plan directeur intercommunal (PDi) / projet d'agglomération de 5^{ème} génération (PA5)

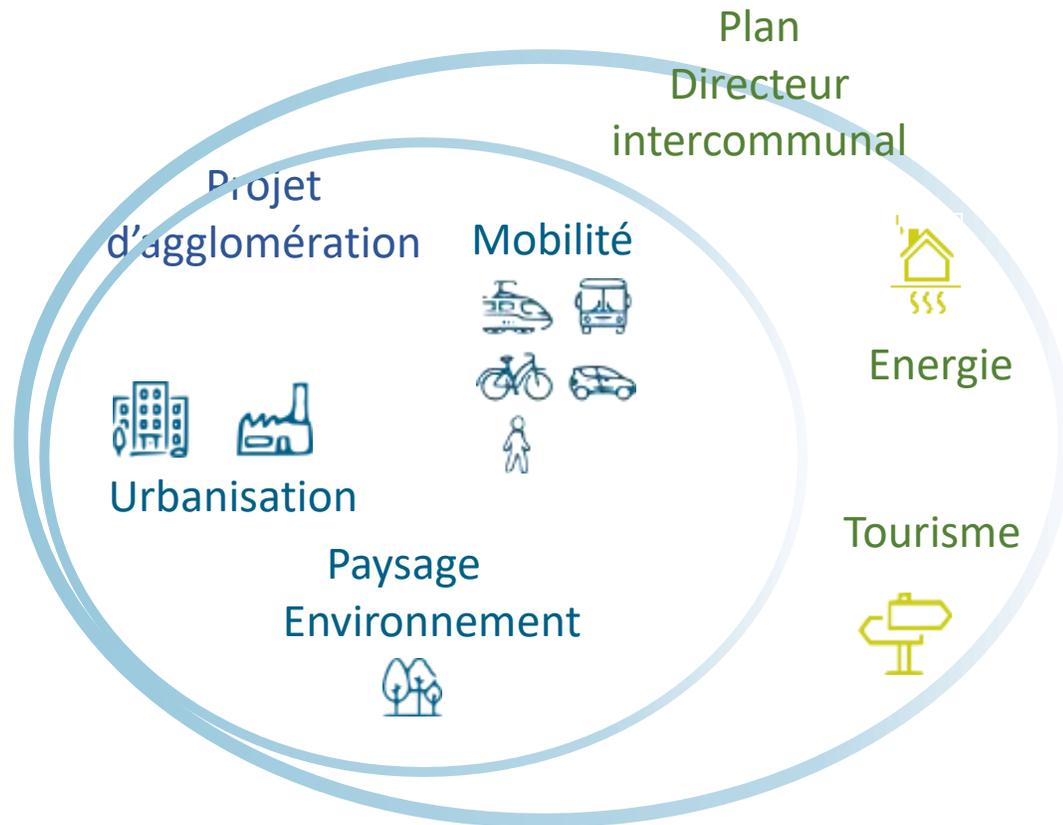
> Sur VD, renvoi aux dispositions fédérales pour le programme en faveur du trafic d'agglomération (DPTA) pour établir un PDi

> Partie stratégique : adoption de compétence des Conseils Communaux

> Partie opérationnelle : adoption de compétence des municipalités

PDI	Projet d'agglomération
Volet explicatif (diagnostic)	Analyse de la situation et des tendances (mise à jour : 4 à 8 ans)
Volet stratégique	Vision d'ensemble (mise à jour : 8 à 12 ans)
	Stratégies sectorielles (mise à jour : 4 à 8 ans)
Volet opérationnel	Besoin d'action (mise à jour : 4 ans)
	Mesures et leur priorisation (mise à jour : 4 ans)
Annexe (compte-rendu et tableaux)	Etat de la mise en œuvre (mise à jour : 4 ans)

4. PDi-PA5, qu'est-ce que c'est ?



- > Instrument / Outil d'aménagement du territoire
 - > Instrument de planification
 - > Outil de coordination
 - > Programme de réalisation de mesures
- > Pour les PDi, ajout de la thématique énergétique : étude de planification énergétique territoriale
 - > Décision identique des 5 communes fribourgeoises
- > Autre thématique ?

4. PDi-PA5, à quoi ça sert ?

- > Instrument de planification : coordination cohérente (au minimum) des transports et urbanisation par-delà les frontières communales, voire cantonales

- > Programme de mesures : soutien financier de la Confédération : FORTA
 - > tous les 4 ans, possibilité, sous conditions, de bénéficier de ce soutien financier
 - > Soutien financier des mesures d'infrastructures de transport (30 à 50%)
 - > Exemple de mesures soutenues : voies cyclables, voies bus, réaménagement de carrefours, interface multimodal, P+R, B+R....
 - > Compétences budgétaires des « législatifs » communaux
 - > Compétences des Conseils communaux en matière de PA

4. PDi-PA5, comment on s'y prend ?

- > Calendrier général des travaux
 - > Etablissement du PDi-PA5
 - > Phase préparatoire : janv. 2022 – sept. 2022
 - > Phase d'élaboration de la planification oct. 2022 – déc. 2023 / oct. 2024
 - > Phase de validation
 - > Examen de la Confédération
 - > Mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération

- > Phase préparatoire
 - > Etablissement du cahier des charges (avec concept de démarche participative)
 - > Soutien d'un BAMO pour la procédure d'appel d'offres (SIMAP)
 - > Choix du groupement de mandataires : sept. 2022
 - > Début des travaux : oct. 2022

5. Agglo Rivelac : vos questions



**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION**